

Le 28 mars 2019
A Saint-Genis-Laval,
Rapporteur : Guillaume COUALLIER

PROCÈS VERBAL

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU mardi 26 mars 2019**

PARTICIPANTS :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD(à partir du point n° 3), Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

EXCUSÉS :

François VURPAS, Marie-Paule GAY, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernadette PIERONI

ABSENTS :

Olivier BROUSSEAU

POUVOIRS :

François VURPAS à Fabienne TIRTIAUX, Marie-Paule GAY à Odette BONTOUX, Nicole CARTIGNY à Yves DELAGOUTTE, Serge BALTER à Roland CRIMIER, Anne-Marie JANAS à Karine GUERIN, Bernadette PIERONI à Yves CRUBELLIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

M. le MAIRE.- « M. COUALLIER est désigné secrétaire de séance et va procéder à l'appel des membres du Conseil Municipal. »

Monsieur COUALLIER procède à l'appel et Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Il remercie la présence du major DEBARD et du chef BADA, et précise qu'ils pourront intervenir sur la délibération relative à la participation citoyenne.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2019.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.

ADMINISTRATION GENERALE

Compte rendu des décisions n° 2019-002 à 2019-007

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

NUMERO D'ORDRE	DATE	TITRE	OBJET
2019-002	04/03/2019	Acceptation indemnisation sinistre mât d'éclairage public le 11 février 2018	La décision porte sur l'indemnisation à hauteur de 1 946,83 € par la Maif de la détérioration du mât d'éclairage public avenue de Gadagne survenue le 11 février 2018 par le véhicule d'un tiers identifié.
2019-003	04/03/2019	Acceptation indemnisation dégât des eaux Centre Social et Culturel des Barolles le 15 juillet 2018	La décision porte sur l'indemnisation à hauteur de 1 148,13€ par la Maif du dégât des eaux survenu au Centre Social et Culturel des Barolles le 5 juillet 2018, indemnisation correspondant au devis de réparations des dommages déduction faite de la franchise.

NUMERO D'ORDRE	DATE	TITRE	OBJET
2019-004	04/03/2019	Convention de mise à disposition des locaux 21, petite rue des Collanges à l'association Service de Maintien à Domicile	Dans le cadre de sa politique de soutien aux séniors et aux personnes en situation de fragilité, la Commune souhaite contribuer au projet de l'association Service d'Aide au Maintien à Domicile en lui mettant à disposition des locaux d'une superficie de 134m ² situés 21, Petite rue des Collonges. La présente décision vise à accepter cette mise à disposition à titre gratuit pour une durée de 3 ans à compter de la signature de la convention.
2019-005	04/03/19	Convention avec l'indivision BLANC liée à l'installation d'une barrière-chicane sur le sentier pédestre de Sacuny du Projet Nature	Le remplacement et l'amélioration du dispositif de la barrière endommagée au départ du sentier pédestre de Sacuny empiète d'un mètre supplémentaire par rapport à la précédente sur une partie des parcelles appartenant à l'indivision BLANC. La présente décision porte sur la signature d'une convention à titre gratuit entre l'indivision et la Ville permettant cette installation.
2019-006	07/03/2019	Défense des intérêts de la commune, Cours d'Appel - Commune C/ Madame Ville	Par arrêté en date du 27 février 2014, le Maire a refusé de délivrer un permis de construire à Madame VILLE pour la construction d'un immeuble de 4 logements et 8 places de stationnement situé 14 rue des Martyrs. Par jugement du 16 mars 2017, le Tribunal Administratif de Lyon a annulé le refus. Un sursis à statuer a ensuite été opposé par un arrêté en date du 30 mai 2017 qui a ensuite été annulé par le T.A. le 27 septembre 2018. Mais dans son arrêt du 20 novembre 2018, la Cour Administrative d'Appel de Lyon a annulé le premier jugement du T.A. Il résulte une contradiction entre les différentes décisions. La Ville a donc maintenant intérêt à faire appel du deuxième jugement. Considérant qu'il y a lieu de désigner un avocat, il est décidé de confier la défense des intérêts de la Commune au cabinet ITINÉRAIRES AVOCATS situé 87 rue de Sèze à Lyon (69006).

<u>NUMERO D'ORDRE</u>	<u>DATE</u>	<u>TITRE</u>	<u>OBJET</u>
2019-007	11/03/2019	Acceptation indemnisation sinistre grillage école Mouton - 3 octobre 2018	La décision porte sur l'indemnisation à hauteur de 984€ par la MAIF de la détérioration par un véhicule (probablement poids-lourd) du grillage de séparation entre l'école et le restaurant Mouton survenue le 03 octobre 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES

ADMINISTRATION GENERALE

Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
Rapporteur : Monsieur Michel MONNET

La Métropole de Lyon a assuré en 2017 aux 1 370 678 habitants, répartis sur 59 communes, le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport annuel 2017 est établi conformément aux dispositions du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets dont la compétence relève de la Métropole de Lyon. Il est réalisé pour l'ensemble de ses communes. Présenté au Conseil métropolitain, il fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres, à son conseil municipal.

La loi N° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles (loi MAPAM) a créé, à compter du 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon, collectivité territoriale à statut particulier.

La Métropole de Lyon est substituée à la communauté urbaine de Lyon dans toutes les procédures administratives et juridictionnelles en cours à la date de sa création, dans l'ensemble de ses droits et obligations et dans toutes les délibérations et tous les actes qui relèvent de sa compétence.

Priorité en matière de gestion des déchets, la réduction à la source des déchets est une démarche intégrée par les services de la Métropole de Lyon. Les actions déjà engagées se poursuivent, elles comprennent l'évitement des bio-déchets au travers du compostage et de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la promotion de la seconde vie des déchets par les donneries ou encore la sensibilisation de la population par le biais de partenariats. Grâce au lancement d'un appel à manifestation d'intérêt sur l'économie circulaire dans le cadre du label « Zéro Déchet Zéro Gaspillage », plusieurs initiatives et projets locaux bénéficient d'un soutien financier ou logistique de la part de la Métropole.

L'arrêté du président de la Métropole, pris le 28 janvier 2016, définit les principes en vigueur, au sein de la collectivité, pour la gestion des déchets.

La Métropole met en œuvre différents dispositifs de collecte (bacs, silos) pour les déchets produits au quotidien. Pour les déchets occasionnels, en complément des 19 déchetteries métropolitaines, elle développe des dispositifs alternatifs, seule ou en lien avec les éco-organismes.

Enfin, pour améliorer les performances, des actions de sensibilisation sont mises en place auprès des différents publics.

Le tonnage de déchets ménagers et assimilés augmente de +0,2% entre 2016 et 2017 (+ 1 164 tonnes), évolution qui est liée à l'augmentation de la population (+1,2%).

La collecte des ordures ménagères résiduelles (déchets collectés dans les bacs gris) par habitant a diminué de - 0,9 % entre 2016 et 2017. Cette évolution participe à la baisse de - 5,3 % des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2017.

Le montant annuel des dépenses d'élimination des déchets (collecte et traitement) comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement, les dépenses de personnel métropolitain directement affecté à la collecte et au traitement des déchets ainsi que les frais de structure (amortissement, entretien des bâtiments...). En 2017, les dépenses de gestion des déchets se sont élevées à 147,4 M€, soit une variation de 0,8 % par rapport à 2016.

Pour information, en 2017, ce sont 206 kg d'ordures ménagères (bacs gris) en moyenne par Saint-Genois qui ont été collectés, soit - 3 % par rapport à 2016 pour une moyenne sur l'ensemble du Grand Lyon de 226,5 kg./hab.

Ainsi pour Saint-Genis-Laval, 50 kg d'emballages triés par habitant ont été collectés (49,21 en 2015, soit + 2,5%) contre 46,8,3 kg/hab en moyenne sur l'ensemble du Grand Lyon. La qualité du tri de la commune est qualifiée de moyenne.

Enfin, afin d'optimiser le recyclage du verre, des diagnostics ont été réalisés sur 16 communes dont Saint-Genis-Laval afin de dynamiser les quantités de verre collectées et d'installer des silos sur de nouveaux emplacements. De plus, la Commune s'est engagée comme 31 autres Villes dans une démarche plus globale de communication et d'incitation au tri du verre en participant aux trophées du verre récompensant la meilleure progression de recyclage du verre.

Aussi, ces mesures sont à renforcer en vue d'augmenter la quantité de verre collectée. Entre 2016 et 2017, il est à noter une baisse de 0,77 % de la quantité de verre collectée par habitant, passant de 22,99 à 22,77 kg de verre en moyenne par Saint Genois contre 21,7 kg sur l'ensemble du Grand Lyon.

En 2017, des actions visant à dynamiser la collecte du verre ont continué à être menées sur le territoire.

La Métropole de Lyon a poursuivi l'opération des « trophées du Verre ». Chaque année, la commune enregistrant la meilleure progression de recyclage du verre est récompensée. En 2017, Caluire-et-Cuire et Collonges au Mont d'Or ont reçu le trophée du verre.

Un exemplaire du rapport 2017 sur le prix et la qualité de ce service public est mis à disposition du public en mairie.

Mesdames, Messieurs,
Je vous demande de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** de l'information qui est faite du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

T. MONNET : *«C'est une délibération informative que nous avons tous les ans et qui nous donne les tendances sur les volumes des déchets triés ou non ainsi que sur les volumes de verre collecté. Vous l'avez dit et on ne fait que le constater, il reste encore une démarche citoyenne importante à réaliser à l'échelle de nos quartiers mais de manière individuelle.*

Nous avons des indications sur les quantités d'emballages triés par habitant mais ils ne tiennent pas compte de ceux qui sont portés à la déchetterie. Il est vrai que nous avons des volumes mais on ne sait pas en parallèle ce qui est donné en déchetterie pour voir si l'augmentation est importante ou factuelle. De toute façon, il est difficile de le savoir.

D'autres problématiques, et vous les avez soulevées, celles des déchets que l'on ne jette pas et que l'on « n'utilise pas ». J'espère et je pense que la Métropole s'en charge mais d'autres problématiques pourraient être abordées, telles que la démarche auprès des entreprises pour mettre en place ou impulser, par exemple, le retour de la consigne pour le verre. Individuellement et ponctuellement, un certain nombre de magasins le font déjà. La Métropole ou la Commune pourrait dynamiser ce genre de projet.

Je l'ai déjà dit précédemment mais je le répète car je trouve aberrant que cela ne soit toujours pas mis en place. Il existe des collecteurs de canettes en aluminium. C'est comme une loterie. On met une canette et on a un bon d'achat. Cela peut stimuler le fait qu'individuellement les personnes déposent les canettes dans ces machines et que d'autres les récupèrent. Cela existe dans certains pays et peut être efficace.

On ne peut effectivement qu'appeler de nos vœux le fait qu'il y ait davantage et toujours plus de communication sur le tri, que ce soit de la part de la Commune, de la Métropole ou d'autres structures. En revanche, on ne peut que regretter, et je l'ai déjà dit, l'abandon du ramassage des encombrants. Cela permettait à des personnes de pouvoir déposer leurs effets usagés qui de fait ne passent pas dans les poubelles grises ou en décharge sauvage. C'était un moyen de canaliser ces encombrants que l'on peut retrouver ici ou là alors qu'ils n'ont rien à y faire. »

M. MONNET : *« La première intervention concerne les bacs jaunes. Pour faire des économies de papier je n'ai pas tiré les 74 pages mais on parle des déchetteries.*

Pour le reste de votre intervention, on ne peut qu'adhérer à beaucoup de choses. Ce sont des pistes. Après la Ville de Saint-Genis-Laval n'est pas seule au monde. Ce sont des choses à réaliser en partenariat même au niveau national. Je ne connaissais pas ce système de récupération des canettes en aluminium. Je le note car cela peut être évidemment intéressant.

Pour ce qui est du verre recyclable, il faudrait revenir à ce qui se faisait autrefois. Aujourd'hui, on recycle beaucoup de verre. On est à 82 % mais il s'agit de verre destiné à être fondu pour refaire d'autres bouteilles alors que si on les nettoyait on gagnerait toute une énergie. On ne peut qu'adhérer à cela. »

M. le MAIRE : *« Pour les campagnes de sensibilisation, la Métropole a des ambassadeurs du tri, notamment dans les collectivités où il y a une réelle difficulté. Je suis convaincu qu'il faut sensibiliser les citoyens au plus près de leur habitation. Des campagnes sont menées spécifiquement. Les entreprises ont une collecte spécifique, de cartons, de métaux, et elles s'organisent.*

Concernant les encombrants, la législation ne nous permet plus d'enfouir les encombrants sans traitement. Ce sont d'autres dispositions dans ce domaine-là. Je rappelle simplement que nous avons rencontré un jeune créateur d'entreprise qui sur demande fait le ramassage des encombrants, notamment dans le cadre d'une politique d'insertion des personnels employés. Il intervient sur notre territoire. Des cas très spéciaux ont été gérés par le CCAS sans difficulté. L'habitude est prise.

C'est aussi un lien sociétal de voir avec son voisin. Une chaîne de solidarité s'est mise en place. C'est aussi un aspect positif. C'est maintenant géré et nous n'avons pas tant d'encombrants que cela dans les lieux publics ou dans les zones vertes et agricoles. Il y a, certes, encore des personnes indélicates et des incivilités et je le déplore régulièrement mais on intervient assez peu sur le secteur. D'ailleurs, c'est très vite signalé par les citoyens et je les en remercie car c'est un moyen d'alerte important. Je souscris à un certain nombre de vos propos.

Je vous propose de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL PREND ACTE

PREVENTION

Dispositif de participation citoyenne

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

Conformément à l'article L2211-1 du code général des collectivités territoriales, le maire concourt par son pouvoir de police administrative au respect du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique sur le territoire de la commune.

Encadré par la gendarmerie nationale en lien avec le Maire, le dispositif de « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

En effet, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement.

Les principaux objectifs de la démarche :

- établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
- accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
- renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Si chaque citoyen conserve bien entendu la possibilité de contacter la gendarmerie, des référents sont désignés par la gendarmerie avec le concours du maire afin de faciliter l'échange d'information.

La gendarmerie sensibilise ces personnes sur leur rôle qui n'a pas vocation à leur conférer des prérogatives de police.

Ces référents, sensibilisés aux phénomènes de la délinquance au cours de réunions organisées conjointement par le maire et le commandant d'unité locale de gendarmerie, relaient l'action de la gendarmerie auprès de la population et favorisent ainsi la diffusion de conseils préventifs pour lutter plus particulièrement contre la délinquance d'appropriation et les dégradations.

Dans le respect des dispositions de l'article 11 du Code de Procédure Pénale, les gendarmes référents informent le maire des mesures prises et lui adressent régulièrement un état statistique des faits de délinquance de proximité constatés sur la commune.

Par ailleurs des réunions d'échange rassemblant le maire, les habitants référents, les gendarmes référents et le commandant d'unité locale de gendarmerie, permettent de fluidifier et d'harmoniser le dispositif.

Un protocole est à conclure entre le maire, la gendarmerie et la préfecture.

Le protocole est encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement des citoyens ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **METTRE EN ŒUVRE** ce dispositif à titre expérimental pour une durée de 2 ans
- **AUTORISER** le Maire à signer une convention avec la Gendarmerie et l'État.

G. PEREYRON : « Sur le site de la Ville et sur la page d'accueil nous pouvons lire : « Le désir de vivre ensemble qui anime Saint-Gilles-Laval en fait une ville solidaire, tolérante et respectueuse des différences. » Depuis plusieurs années, vous nous avez vanté les mérites de la vidéosurveillance et multiplié l'implantation de caméras au nom de la sécurité. Nous nous sommes toujours opposés à cela au nom de la liberté et de la vie privée. Aujourd'hui, vous voulez aller encore plus loin sur la remise en cause de nos libertés. Cette création de

participation citoyenne va créer un climat anxigène, malsain et donnera de la Ville une très mauvaise image peu compatible avec votre affirmation du vivre ensemble.

Plutôt que d'inciter chacun à surveiller son voisin, il serait plus profitable de soutenir les nombreuses associations de notre ville qui contribuent à la qualité de la vie et à la cohésion sociale.

Si notre commune se trouve dans une situation d'insécurité, il serait souhaitable de développer les postes de gendarmes et de police municipale. Pour cela, il faut remettre en cause la politique du Gouvernement au nom des services publics et moins de fonctionnaires.

Avec de tels raisonnements à quand les milices de citoyens ?

Nous sommes profondément attachés au maintien de la sécurité dans notre ville, à la qualité du bien vivre ensemble mais nous demandons qu'un vrai débat soit organisé au Conseil Municipal sur ces questions et que tous les éléments portant sur le problème de la sécurité soient portés à la connaissance des élus afin que les décisions les plus adaptées soient prises et les plus efficaces.

Bien sûr, ces décisions doivent être prises avec la concertation des habitants, des associations concernées et les services de l'État.

Pour finir, nous espérons que cette mesure que vous voulez prendre n'est pas une mesure électoraliste pour couper l'herbe sous le pied du Front National et permettre aux Républicains de vous rejoindre. Nous voterons contre. »

M. le MAIRE : « Je ne vante rien, Monsieur PEREYRON. Simplement, on a mis progressivement en place la vidéosurveillance (vidéo tranquillité). Je sais qu'elle a servi à résoudre quelques cas pour les gendarmes et à élucider quelques cambriolages et quelques agressions de personnes. Ce sont des faits. Je ne pense pas que l'on ait Big Brother à Saint-Genis-Laval. Ce n'est pas le sentiment que j'ai. Je peux me tromper sur ce sujet mais cela n'a jamais été notre façon de voir les choses. Le droit à la tranquillité publique est aussi un droit fondamental du citoyen ainsi que de disposer de ses biens et de circuler en toute sécurité.

Il ne s'agit pas, comme vous l'avez dit, de surveiller son voisin. Ce n'est pas la question. Il s'agit de rapprocher les citoyens des forces de l'ordre, notamment des gendarmes qui sont très intégrés à la vie locale puisqu'ils vivent, travaillent et se divertissent sur notre territoire. Il s'agit de faire remonter des informations. C'est déjà le cas d'un certain nombre de Saint-Genois, qui alertent les forces de gendarmerie. C'est simplement un dispositif qui est facilitateur. C'est loin d'être des milices. Si on ne l'a pas mis avant c'est que l'on voulait avoir des garanties de la gendarmerie pour qu'il y ait bien cette coordination entre la Ville et la gendarmerie. Rien ne se fait sans les citoyens puisqu'il y aura une réunion publique, qui rassemblera les gendarmes, la Préfecture, la Ville de Saint-Genis-Laval au cours de laquelle nous pourrions débattre et avoir éventuellement des candidats référents qui seront agréés ou pas. Il y aura bien une réunion publique courant avril avec des informations précises.

J'essaie de vous rassurer. Le groupe majoritaire a une démarche très pragmatique pour approcher cela d'une manière très pragmatique avec toutes les questions qui étaient en suspens. Nous en avons discuté plusieurs fois entre nous. Maintenant, il faut considérer que l'on est dans ce dispositif qui s'est d'ailleurs développé dans d'autres communes, dans les Monts du Lyonnais et ailleurs et qui donne de bons résultats.

Les cambriolages sont encore trop nombreux et c'est un moyen d'alerter sur des événements anormaux dans les quartiers. Ce n'est pas le voisin qui est visé mais ceux qui n'ont rien à faire dans le secteur. Pour les gendarmes c'est un faisceau de présomption qui leur permet de poursuivre leurs investigations.

Je rappelle que deux gendarmes ont reçu une lettre de félicitations. Elles ont été remises publiquement lors de l'inspection annoncée de la gendarmerie. C'est le terme exact. Ils ont élucidé un cambrioleur Impasse du But. Il y avait plusieurs vols récurrents dans des garages. Ils ont été pris en flagrant délit avec parfois la vidéo qui a permis de les repérer. C'est aussi de la mission des forces de l'ordre.

Les effectifs sont ce qu'ils sont. Celui de la gendarmerie à Saint-Genis-Laval est au-dessus de la moyenne nationale. Je veux bien faire appel à l'État, au Gouvernement à chaque intervention mais on a 26 gendarmes, soit un gendarme pour 800 personnes. On est plutôt bien loti dans notre secteur. »

T. MONNET : « *Pourriez-vous, s'il vous plaît, développer le rôle des référents qui sont indiqués dans la délibération ? Quelle serait leur « fonction privilégiée » ou pas vis-à-vis des gendarmes ou de la mairie ou des citoyens ? Merci.* »

Monsieur le Maire précise que la réunion publique sera l'occasion de répondre à l'ensemble de ces questions, puis dans le cadre d'une suspension de séance entre 19h25 et 19h35 le chef BADA explicite plus précisément le dispositif

Le Conseil Municipal procède au vote :

- **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ**
- Motion adoptée par 32 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention : 0.

Contre
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

LOGEMENT

Garantie d'emprunt Alliade Habitat : Acquisition-amélioration de 29 logements sis 11 à 17, avenue de Gadagne

Rapporteur : Madame Maryse JOBERT-FIORE

Vu les articles L 2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 2298 du Code Civil,
Vu la demande formulée par ALLIADE HABITAT en date du 24 octobre 2018,
Vu l'offre de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations,

L'Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH) ALLIADE HABITAT a acquis la résidence la Châtaigneraie sise 11 à 17 avenue de Gadagne. Cette résidence comporte 97 logements répartis en 4 bâtiments.

Par délibération du 12 décembre 2017, le conseil municipal a accordé une subvention d'un montant de 60 419,45€ pour cette opération d'acquisition-amélioration.

Suite à enquête sociale et en partenariat avec la Ville, 29 logements ont été conventionnés ce qui a permis aux locataires de bénéficier d'aides aux logements. Ont ainsi été conventionnés 9 en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), 10 en PLUS (Usage Social) et 10 en PLS (Social). Les 68 autres logements sont en PLI (Intermédiaire).

Pour assurer le financement d'acquisition-amélioration des 29 logements aidés, la société Alliade Habitat doit contracter un prêt d'un montant total de 4 292 434,00€ auprès de la Caisse des Dépôts.

L'ESH ALLIADE HABITAT sollicite ainsi la garantie de la ville à hauteur de 15 %, soit 643 865,10€. La Métropole de Lyon a décidé par la décision CP-2019-2834 du 14/01/2019 d'accorder sa garantie à hauteur de 85%.

Ce prêt est constitué de six lignes de prêts dont les caractéristiques sont les suivantes :

Ligne du prêt 1 :

Ligne du prêt	PLAI
Montant	1 136 438,00 €
Durée totale	40 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -0,20% . <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts prioritaires
Modalité de révision	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances	-0,50% Double révisabilité (DR) : de -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A). <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>

Ligne du prêt 2 :

Ligne du prêt	PLAI FONCIER
Montant	546 607,00 €
Durée totale	60 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0,53% . <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts prioritaires
Modalité de révision	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances	-0,50% Double révisabilité (DR) : de -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A). <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>

Ligne du prêt 3 :

Ligne du prêt	PLS (enveloppe PLSDD 2017)
Montant	538 111,00 €
Durée totale	40 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +1,11% . <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts prioritaires
Modalité de révision	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances	-0,50% Double révisabilité (DR) : de -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A). <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>

Ligne du prêt 4 :

Ligne du prêt	PLS FONCIER (enveloppe PLSDD 2017)
Montant	617 576,00 €
Durée totale	60 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0,53% . <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts prioritaires
Modalité de révision	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances	-0,50% Double révisabilité (DR) : de -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A). <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>

Ligne du prêt 5 :

Ligne du prêt	PLUS
Montant	902 254,00 €
Durée totale	40 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0,60% . <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts prioritaires
Modalité de révision	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances	-0,50% Double révisabilité (DR) : de -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A). <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>

Ligne du prêt 6 :

Ligne du prêt	PLUS FONCIER
Montant	551 448,00 €
Durée totale	60 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0,53% . <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts prioritaires
Modalité de révision	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances	-0,50% Double révisabilité (DR) : de -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A). <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>

Conformément à la réglementation, ces prêts doivent faire l'objet d'une demande de garantie d'emprunt auprès des collectivités locales. Le montage de garantie prévue est le suivant:

	METROPOLE DE LYON		COMMUNE DE SAINT GENIS LAVAL		Total garanti (€)
	Montant garanti (€)	Quotité (%)	Montant garanti (€)	Quotité (%)	
PLAI	965 972,30 €	85%	170 465,70 €	15%	1 136 438,00 €
PLAI FONCIER	464 615,95 €	85%	81 991,05 €	15%	546 607,00 €
PLS	457 394,35 €	85%	80 716,65 €	15%	538 111,00 €
PLS FONCIER	524 939,60 €	85%	92 636,40 €	15%	617 576,00 €
PLUS	766 915,90 €	85%	135 338,10 €	15%	902 254,00 €
PLUS FONCIER	468 730,80 €	85%	82 717,20 €	15%	551 448,00 €
Total prêts	3 648 568,90 €		643 865,10 €		4 292 434,00 €

Les garanties des prêts indiquées ci-dessus sont susceptibles d'être modifiées à la demande de l'emprunteur sous réserve d'un accord du prêteur lors de la contractualisation

Mesdames Messieurs,
Je vous demande de bien vouloir

- **ACCORDER** la garantie à hauteur de 15 % pour le remboursement des emprunts souscrits par ALLIADE HABITAT soit un montant de 643 865,10€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'acquisition amélioration de 29 logements aidés sis 11 à 17 avenue de Gadagne à Saint Genis Laval.
- **S'ENGAGER** à apporter la garantie aux conditions suivantes ;
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **S' ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
- **DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer au nom de la commune toutes les pièces nécessaires concernant cette garantie financière et l'autoriser à intervenir au Contrat de Prêt signé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

M. le MAIRE : « *Cet ensemble de logements a fait l'objet de travaux très importants, à la fois d'isolation par l'extérieur avec une diminution des charges pour les locataires et également sur l'extérieur avec la résidentialisation pour ceux qui passent le long de l'avenue Gadagne. C'est plutôt bien fait.* »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

CULTURE

Programmation Festival du Parc de Beauregard 2019

Rapporteur : Madame Fabienne TIRTIAUX

Développer l'action culturelle sur le territoire, attirer de nouveaux publics, investir l'espace public et plus largement faire découvrir et rendre accessible les différentes formes culturelles à l'ensemble de la population sont les orientations fortes de la politique culturelle Saint-Genoise.

Aussi, La Mouche, théâtre et cinéma, organise à travers les saisons culturelles, une programmation d'événements dans la salle de spectacles mais également « hors-les-murs » pour toucher les Saint-Genois dans leur grande diversité, comme pour promouvoir les richesses artistiques et patrimoniales de la commune et rayonner sur le territoire.

A ce titre le Festival de Beauregard est devenu en quinze ans un temps fort incontournable de la saison culturelle saint-genoise. Originellement tourné sur la musique baroque et la valorisation du Parc, il s'est enrichi progressivement de la politique culturelle développée par la ville.

Aujourd'hui, Festival du Parc de Beauregard, il fédère des artistes nationaux et internationaux à des énergies locales qui inventent un moment de fête, à partager avec le grand public. Comme aux temps où le parc était l'écrin des fêtes et des réjouissances organisées par les Gadagne pour leurs illustres invités, le Festival promeut l'art de vivre : le goût des autres, de la rencontre, de la curiosité, des saveurs, des plaisirs de la vie qui se partagent pour initier à toutes les formes de la culture.

Ainsi cette année la programmation s'articule autour :

- De découvertes des différentes disciplines artistiques, avec des propositions à destination du grand public, gratuites, à vivre collectivement comme une construction géante en carton, une enquête théâtrale, des ateliers, un bal... des espaces de repos et de restauration permettant à chacun de profiter du Parc selon son rythme et ses envies.
- D'une soirée, en accès payant, à vivre dans l'intimité qu'offre le parc la nuit, proposant un parcours de spectacles, insolite et inoubliable autour du Cirque et de la Musique.

En 2019, le Festival se veut toujours plus innovant par :

- Une programmation à la fois unique (car en partie inventée pour le parc) et diversifiée, « grand public » essentiellement en accès gratuit et « intimiste » lors de la Nocturne du samedi 25 mai.
Ce choix de contenus artistiques diversifiés s'inscrit dans les pratiques des festivals de plein air tournés vers les publics familiaux. Par ailleurs, le choix de davantage de propositions gratuites est rendu possible par une plus grande implication des partenaires privés et des mécènes.
- Une programmation qui promeut la découverte d'univers et de disciplines artistiques diversifiées, l'esprit de curiosité, notamment pour les publics scolaires avec un parcours d'enquête théâtrale dans la ville accessible à plus de 300 élèves (15 classes) le vendredi 24 mai.
- Une part importante des propositions implique les spectateurs, dans le but de valoriser les rencontres et le « faire ensemble » : construction géante en cartons, enquête théâtrale, bal, etc.

- La volonté de toujours favoriser l'action culturelle pour tous les publics et l'implication des acteurs de territoire, des compagnies artistiques reconnues ; se mêlent également des acteurs locaux (Centre Musical et Artistique, B 612, Ludothèque...). Par ailleurs, en amont du festival, des ateliers de pratiques artistiques sont menés en direction des publics « empêchés » de venir au festival : personnes âgées, en situation de handicap et hospitalisées.

La programmation du Festival du Parc de Beauregard du 24 au 26 Mai 2019 est la suivante :

Date	Compagnie / INTERVENANT Titre	Proposition artistique	LIEU
Du 24/05 au 26/05	Olivier Grossetête <i>Montage puis démolition participative</i>	Construction d'une scénographie participative	Grand Jardin
24/05 et 25/05	Cie Oüesk <i>Titre en attente</i>	Jeu de piste Scolaire le 24/05 Tout public le 25/05	Départ : La Mouche Arrivée : Bas Jardin
24/05/19	Cie Propos / Denis Plassard <i>Bal chorégraphié</i>	Bal - Danse	Orangerie
25/05 et 26/05	Ludothèque d'Oullins <i>Jeux en bois / atelier Kapla</i>	Jeux	Orangerie
25/05/19	CMA <i>Sieste musicale</i>	Sieste musicale	Vignes
25/05 et 26/05	Les Cubiténistes <i>Musée de la vie quotidienne</i>	Baraque Foraine photographique	Grand Jardin
25/05 et 26/05	Keep Company <i>Compost</i>	Cirque en main à main	Vignes
25/05/19	PCL / Zalindê <i>Caleidoscópico</i>	Batucada	Grand Jardin
25/05/19	Une nuit à Beauregard Parcours nocturne	Parcours cirque et musique	Terrasse Supérieure soirée payante
26/05/19	B612 <i>L'heure du conte</i>	Conte	Terrasse Supérieure
26/05/19	Cie Les Petits Détournements <i>La Manufacture sonore</i>	Exposition sonore	Terrasse Supérieure
26/05/19	Les Zarkyrout <i>Ateliers en caravane</i>	Ateliers	Terrasse Supérieure
26/05/19	Cie Les Colporteurs <i>Évohé</i>	Cirque funambulesque	Terrasse Supérieure
26/05/19	Maison Serfouette <i>Chuchotis</i>	Entresort sous chapeau de paille	Vignes
26/05/19	Cie Virus Le Manège de Monsieur Gaillard	Manège musical à propulsion parentale	Grand Jardin

Comme évoqué précédemment, si la volonté de faire découvrir les différentes formes culturelles se traduit dans la programmation, le mécénat permet de rendre accessible à tous les événements de la programmation avec une tarification néanmoins spécifique pour la représentation nocturne du samedi 25 mai 2019 (15 € / tarif plein, 10 € / tarif réduit et 5€ / tarif partenaire-mécène)

Mesdames, Messieurs,
Je vous demande de bien vouloir,

- **ADOPTER** la programmation 2019 du Festival du Parc de Beauregard
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer les contrats de cession et les conventions devant intervenir pour la mise en place et le bon déroulement du Festival 2019

P. BARD : « Découvrir le programme c'est bien mais puisque nous sommes dans les chiffres ce soir, en complément d'information, vous auriez pu aussi nous donner un budget précis et détaillé, spécifique à cette manifestation. »

T. MONNET : « Si je reprends la phrase que vous avez citée, à savoir : « Comme aux temps où le parc était l'écrin des fêtes et des réjouissances organisées par les Gadagne pour leurs illustres invités, le Festival promeut l'art de vivre : le goût des autres, de la rencontre, de la curiosité, des saveurs, des plaisirs de la vie qui se partagent pour initier à toutes les formes de la culture. » et que je regarde la programmation, je ne retrouve par beaucoup de choses de tout cela. C'est mon avis personnel.

L'esprit de cette biennale a complètement changé. Elle se veut plus familiale, plus accessible pour le plus grand nombre. C'est bien mais c'est dommage à la fois car la thématique du baroque, revue et corrigée, était une bonne programmation de qualité, éclectique, ouverte et originale et qui là effectivement ouvrait à une autre forme de culture.

Nous regrettons également que le tarif de 5 euros pour le partenaire mécène ne soit pas celui du tarif réduit pour ceux empêchés financièrement.

Enfin, vous ne donnez pas le montant des participations financières attendues par les partenaires et mécènes. C'est regrettable, comme le disait Monsieur BARD, de manquer d'éléments financiers sur cette affaire-là. Merci. »

F. TIRTIAUX : « Concernant le financement, il est évident qu'il vous sera communiqué quand tout sera finalisé. Ce n'est pas encore le cas. Il est question d'une programmation. En tout cas, nous sommes dans les mêmes ordres de grandeur que les années précédentes. La programmation n'étant pas complètement finalisée, cela se discute car ce sont des choses qui ne sont pas gravées dans le marbre.

L'objectif au niveau des mécénats est au moins de couvrir plus de la moitié du coût du festival et même plus si on y arrive.

Monsieur MONNET, je suis désolée que vous ayez le sentiment de ne pas retrouver les ingrédients qui puissent nous permettre d'atteindre notre objectif. Sachez que je comprends et j'entends. Vous dites que le baroque était une discipline artistique qui plaisait. On ne va pas émettre de jugement car loin de moi l'idée de hiérarchiser ou d'émettre des propos plus intéressants pour l'une ou l'autre des disciplines. La décision a été plutôt d'orienter vers une programmation de type musical, dansé, avec Denis PLASSARD, plutôt participative, avec cette construction géante que je vous invite vraiment à venir découvrir.

Nous avons énormément de propositions au niveau du cirque circassien avec la compagnie de Mathurin Bolze, qui est l'une des compagnies phare du festival utopiste avec Les Célestins, extrêmement reconnus.

Nous avons les percussions de Lyon avec des instruments assez particuliers mais qui sont d'un point de vue musical tout à fait qualitatifs. Je crois que cette programmation vaudra vraiment la peine d'être découverte. De fait, ce ne sont peut-être pas des choses que l'on connaît de prime à bord. L'objectif d'une politique culturelle est d'amener à découvrir des choses qui ne vont pas de soi. Je peux vous assurer que j'ai complètement confiance en ceux qui programment et à l'équipe qui a passé de nombreux mois à trouver des pépites, que je vous inviterai à venir découvrir dans deux mois. Merci beaucoup. »

M. le MAIRE : « *Le mieux est de se faire une idée en venant assister aux différents événements, concerts et autres. Il est vrai que le festival de Beauregard a évolué au long de ces années. On s'adapte et on l'adapte aussi. Au début c'était du baroque stricto sensu. Ensuite, c'était du baroque revisité. On a vu le succès de la journée au parc il y a deux ans avec plus de 5 000 personnes et la participation des Saint-Genois et des familles. Nous avons souhaité avoir cet aspect pédagogique et défendre les différentes formes d'art et de culture. Nous sommes en perpétuelle évolution et réflexion. On fera le bilan après. Sur les finances, nous sommes suffisamment prudents dans cette ville. Nous verrons au moment du budget que la gestion en témoigne. On ne part pas avec Madame TIRIAUX les yeux bandés dans le noir. Nous sommes tout à fait conscients et je crois qu'il y a une démarche importante de sa part et de quelques autres sur le mécénat, qui aujourd'hui sera d'ailleurs supérieur à celui de l'an passé. C'est plutôt positif. Cela veut dire que l'on intéresse aussi les mécènes. Il y a une journée pour les mécènes et un rendu plutôt sympathique et très convivial. On est plutôt dans cette dynamique. Nous testons. Cela ne me gêne pas d'expérimenter. C'est la participation citoyenne. Nous expérimentons la culture et différentes formes pour voir celles qui font le plus sortir les familles et les jeunes de chez eux.*

Nous sommes toujours en direction des scolaires et c'est un axe important. Les années précédentes c'était un concert. Là c'est plus une forme de jeu de piste ludique. On teste également ces différentes formes d'approche de la culture diversifiée, avec des participations. Je crois que nous allons mettre aussi en valeur les vignes de Beauregard avec les vigneron de Beauregard, plus les associations du secteur. C'est un souhait parfois réitéré. On le fait et on espère que cela fonctionnera bien. Rendez-vous du 24 au 26 mai.»

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE-
Motion adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.

Abstention
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

JEUNESSE

Bourse Municipale des Jeunes (BMJ)

Rapporteur : Madame Bernadette VIVES-MALATRAIT

Pour favoriser l'accès des jeunes à entreprendre un projet personnel la Ville a décidé de mettre en place le dispositif de la «Bourse Municipale des Jeunes » qui a vocation à favoriser l'égalité des chances et le «vivre ensemble ». Ce coup de pouce s'adresse à des jeunes Saint-Genois résidant sur la commune depuis au moins un an

Afin de sécuriser le dispositif juridiquement, la délibération globale d'attribution des subventions qui définit une enveloppe annuelle pour les BMJ (de 8 000€ sur 2019), est complétée par la présente délibération qui autorise le Maire ou son représentant à verser aux bénéficiaires le montant de BMJ attribué selon les modalités techniques et financières suivantes :

- Les Saint-Genois, âgés de 17 à 25 ans, souhaitant bénéficier de cette bourse, rempliront un dossier de candidature, dans lequel ils expliciteront précisément leur projet personnel ou collectif, leurs motivations, ainsi que leur proposition d'action ou

- d'activité (Programme d'Action Solidarité) qu'ils s'engagent à mener en échange de l'obtention de l'aide financière.
- Si le projet est recevable, le candidat ou le porteur du projet soutiendra son dossier devant la Commission d'Attribution composée d'Élus et de membres de la société civile. Ce comité décidera ou non de la recevabilité des projets présentés, ainsi que le montant de la bourse.
 - Cette bourse est versée par la Ville directement au jeune dont les modalités de versement sont précisées dans la décision de la commission au vu du projet personnel de ce dernier.
 - Les bénéficiaires des bourses devront faire l'objet d'une restitution et d'un suivi de leur projet personnel ou collectif aux membres de la Commission d'Attribution.

Mesdames et Messieurs,
Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à verser aux bénéficiaires, les subventions attribuées dans la limite globale de l'enveloppe définie par la délibération annuelle des subventions : imputation 520/6574 (8 000€ au BP 2019).

- **AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à cette délibération et notamment la signature des conventions avec les jeunes.

Madame VIVES-MALATRAIT complète son propos et précise qu'à ce jour, environ 120 bourses ont été données, soit une dizaine par an. Elle précise également le type d'action solidaire menée par les jeunes « *ils font des actions au sein des associations saint-geoises uniquement. Ils donnent un coup de pouce, que ce soit aux personnes âgées, aux porteurs de handicap, au soutien scolaire, au Secours Populaire. Il y a beaucoup d'actions aux Foulées de Beauregard, à la Foire, le 8 décembre. Tous les jeunes s'impliquent et sont ravis de le faire car ils découvrent les associations, aussi bien au Mixcube que dans toutes les associations saint-geoises.* »

T. MONNET : « *Sauf erreur de ma part, le budget de l'année dernière était de 10 000 €. Quelles sont les raisons qui justifient qu'il passe de 10 000 € à 8 000 € ? Y a-t-il un manque de candidats ? Pouvez-vous me donner quelques explications s'il vous plaît ?* »

B. VIVES-MALATRAIT : « *En fait le budget ne couvrait pas une période annuelle civile, de janvier à décembre, mais concernait septembre à septembre suivant. Pour une question de comptabilité publique, je n'irai pas plus loin car je ne connais pas les détails, il a fallu que l'on passe en année civile. L'année dernière, beaucoup de jeunes commençaient une bourse et la terminait sur l'année suivante. On a dû recadrer tout cela. L'année dernière, il est vrai que deux jeunes se sont engagés pour avoir une bourse et ne l'ont pas terminée. Ils n'ont donc pas eu leur budget. Ce qui fait que le budget a été diminué. En fait, on a donné 8 000 € pour recadrer par rapport à l'année civile. Les jeunes doivent faire leur pass « programme d'action solitaire » en neuf mois alors qu'auparavant, c'était indéfini. Nous avons recadré sur neuf mois et les bourses sont distribuées essentiellement en début d'année pour leur laisser le temps de faire leurs actions.* »

M. le MAIRE : « *C'est un principe de réalité budgétaire. Il n'y a pas de diminution puisque le budget n'était pas consommé compte tenu des années et des reports nécessaires. Simplement, je précise que la majorité des bourses vont au bout ainsi que les programmes d'action solidaire. Il n'y a pas de réduction. On se cale par rapport au consommé. De mémoire, on avait dû consommer 6 500 € ou 6 000 € l'année précédente. En plus, il faut encadrer ces jeunes, les suivre, un encadrement et un accompagnement est nécessaire, or le personnel n'est pas extensible. Les agents municipaux suivent aussi ces jeunes. Il y a aussi des rencontres avec les associations où ils font leur action solidaire.* »

T. MONNET : « Pouvez-vous nous rappeler le montant maximal d'une bourse accordée à des jeunes ? Vous dites que l'enveloppe n'a pas été consommée. Cela veut-il dire qu'une enveloppe n'est pas divisée par le nombre de personnes qui postulent mais qu'il y a un plafond et tout ce qui est non consommé est perdu ? Je crois que c'était le cas. »

B. VIVES-MALATRAIT : « La bourse maximum que l'on peut distribuer est de 1 500 €. On ne force pas un jeune à demander 1 000 € s'il en veut 400. Par exemple, on a un barème pour un permis de conduire ou un BAFA.»

M. le MAIRE : « Très bien. C'est aussi ce qu'apporte le jeune par rapport à son projet personnel. C'est une discussion entre le jeune et les membres du jury. »

B. VIVES-MALATRAIT : « Certains jeunes nous ont surpris car ils ont découvert des associations saint-genoises dans lesquelles ils n'avaient jamais osé se rendre. Des jeunes ont continué les actions au niveau des associations après avoir réalisé leurs heures. Ils sont restés dans le soutien scolaire. C'est plutôt positif. »

M. le MAIRE : « C'est un dispositif innovant, qui nous avait d'ailleurs valu le trophée de la Ville il y a quelques années. Monsieur COUALLIER me rappelait également qu'une campagne de communication avait été faite en début d'année ou en fin d'année dernière. »

G. COUALLIER : « On a fait une grosse campagne de publicité sur les différents supports en décembre 2018 et janvier 2019. On ne s'est pas basé sur le réalisé environ 6 000 et on est remonté à 8 000 € du fait d'avoir fait une campagne de publicité pour reprendre plus de jeunes sur l'année 2019. »

T. MONNET : « Nous pouvons simplement regretter de ne plus participer à cette commission. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

DEVELOPPEMENT DURABLE

Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Genis-Laval et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole de Lyon pour « Accompagner la Ville et les Saint-Genois dans la transition énergétique »

Rapporteur : Monsieur Mohamed GUOUGUENI

Notre Commune est signataire du Plan Climat de la Métropole de Lyon et engagée dans un Agenda 21 depuis 2013. Il est à ce jour pertinent de renforcer notre politique développement durable sur le thème de la transition énergétique et notamment les démarches de rénovation énergétique de l'habitat privé.

L'agence locale de l'énergie et du climat de la Métropole de Lyon (ALEC) est une association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle a pour projet associatif d'être accompagnateur territorial de transition énergétique, pour le territoire de la Métropole de Lyon.

Elle intervient dans un cadre d'appui aux politiques publiques climat énergie, et notamment celles définies par la Métropole de Lyon, la délégation régionale de l'ADEME (Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les trois cibles principales d'intervention de l'association sont :

- Le grand public,
- Les prescripteurs et les utilisateurs,
- Les maîtres d'ouvrage (dans les domaines de l'habitat, du tertiaire...).

L'ALEC a déjà signé une convention avec les villes de Bron, Lyon, Rillieux la Pape, Saint Priest, Tassin la demi Lune, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villeurbanne et Caluire. C'est aussi dans ce cadre que l'ALEC a proposé à la Ville une convention pour renforcer ses interventions sur le territoire de Saint-Genis-Laval, en particulier dans deux domaines :

- Axe 1 : actions portant sur l'habitat - sur le parc privé

En appui du dispositif Ecoreno'v, mis en place et financé par la Métropole de Lyon, la commune souhaite mettre en place une animation territoriale locale permettant de promouvoir les dispositifs de financement existants et mieux accompagner et mettre en avant les porteurs de projets.

- Axe 2 : actions de sensibilisation

La commune a déployé sur son territoire le défi Familles à Énergie Positive. L'ALEC a aidé la commune à recruter les familles et former les capitaines. Elle animera le dispositif jusqu'à fin avril 2019.

En contrepartie la Commune de Saint-Genis-Laval s'engage à soutenir l'activité de l'ALEC pour la réalisation des objectifs décrits à l'article 2 par le versement d'une subvention d'un montant total sur les deux ans de 7 015 € TTC répartis de la façon suivante :

- année 2019 : 3 279 €
- année 2020 : 3 736 €

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Genis-Laval et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole de Lyon pour « Accompagner la Ville et les Saint-Genois dans la transition énergétique » sur la période 2019 - 2020 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les actes, documents et avenants se rapportant à l'accompagnement de la Ville et des Saint-Genois dans la transition énergétique.

P. BARD : « Une question Monsieur le Maire : êtes-vous président de l'ALEC ? »

M. le MAIRE : « Oui. D'ailleurs, je ne prendrai pas part au vote. »

T. MONNET : « Nous constatons que l'ALE, qui va donc devenir l'ALEC existe depuis 2000 et que la commune a attendu que vous deveniez le président de l'ALEC pour manifester son intérêt pour l'adhésion de notre commune à cette association. Nous avons, semble-t-il, un peu tardé. Et encore, si nous lisons attentivement la délibération il est dit que c'est l'ALEC qui a proposé à la Ville une convention pour renforcer ses interventions sur notre commune, interventions que nous pouvons constater sur le site Internet et qui reprend la convention jointe à la délibération.

Nous nous félicitons bien sûr que l'ALEC puisse intervenir sur notre commune et qu'elle puisse prodiguer ses informations et ses accompagnements mais nous regrettons que la commune n'ait pas adhéré à l'ALEC bien avant car elle aurait pu bénéficier de ces avantages-là et de cette sensibilisation qu'elle peut apporter à l'ensemble de nos concitoyens. Les copropriétés et autres structures pourraient bénéficier d'aménagements environnementaux. »

M. le MAIRE : «Je vais vous rassurer Monsieur MONNET : le maire a parlé au président de l'ALEC et c'était d'ailleurs assez facile. On est aussi dans un dispositif métropolitain puisque l'ALEC est aussi subventionnée par la métropole, par la région, par l'ADEME, puisque nous sommes dans un processus de développement de l'appropriation territoriale et des mesures de transition énergétique et écologiques auxquelles vous êtes attachées. Nous étions engagés dans un Agenda 21. La formule Agenda 21 n'existe plus en tant que telle. Sauf que cet Agenda 21 date 2013, et que, si vous êtes toujours sur des regrets du passé, il faut aussi regarder devant nous. L'Agenda 21 nous a permis de développer un certain nombre d'actions sur la commune, les traitements différenciés des plantations, etc., la liste est longue des actions entreprises par la métropole et des actions de développement sur notre commune.

Nous avons aussi récemment sur notre commune des bailleurs sociaux et des copropriétés qui se sont emparés de la transition énergétique, notamment avec l'aide d'ECORENO'V, qui est un dispositif important, par exemple, je citerai la copropriété Rose L'Haye. Aussi, comme d'autres communes, qui signent des conventions au fur et à mesure avec l'ALEC, on souhaite également apporter notre pierre, et ne pas seulement parler de la transition énergétique et d'écologique mais aussi faire des choses pragmatiques. Il s'agit notamment de trouver d'autres copropriétés et aider d'autres copropriétaires à entrer dans cette démarche. Les bailleurs sociaux sont complètement intégrés à l'ALEC, ils ne constituent pas une cible difficile alors qu'on sait que dans les copropriétés, il est extrêmement compliqué d'arriver à faire voter un Conseil syndical ou une assemblée de copropriétaires. Ce n'est pas simple. Nous avons aussi besoin de démarches en amont qui expliquent les aides. Tout est cohérent. SOLIHA apporte également des solutions en termes de crédit pour des propriétaires occupants à revenus modestes et interviendra sur la ville sur des opérations.

J'étais ce matin au Conseil d'administration de l'ALEC et il y avait tous les acteurs et les partenaires du territoire, dont SOLIHA avec lequel nous travaillons. C'est une cohérence. Nous ne sommes ni en retard ni en avance. On a déjà fait des choses avant. L'ALEC se développe en direction des partenaires, des collectivités et des acteurs. J'étais un peu réticent à le faire en étant devenu Président de l'ALEC mais j'ai pris ce pari avec une convention modeste, qui aurait pu être plus importante.

Je ne prendrai pas part au vote tel que je l'ai indiqué tout à l'heure. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

Ne prend pas part au vote en raison de sa qualité de personne intéressée : Roland CRIMIER

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

ESPACES PUBLICS

Abondement du Fonds d'Initiative Communale - Convention entre la Ville et la Métropole de Lyon

Rapporteur : Madame Pascale ROTIVEL

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiées par la loi du 27 janvier 2015 sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, permettent à la Métropole de Lyon de mettre à disposition, chaque année, une somme d'argent destinée à réaliser des travaux de voirie sur la commune : le FIC, Fonds d'Initiative Communale.

L'exercice 2019 présente plusieurs compléments à réaliser pour réduire les vitesses et améliorer la sécurisation des différents usagers de la voie publique.

Aussi, la Ville souhaite réaliser un abondement au FIC dans le cadre métropolitain afin d'accompagner les travaux de la Métropole par des interventions annexes à celles réalisées, dans une logique de cohérence d'aménagement.

En 2019, les opérations suivantes sont envisagées :

- Création d'un cheminement piéton route du Millénaire
- Traitement du carrefour Moly / Putet - Continuité piétonne
- Amélioration de la lisibilité du carrefour Baron Chaurand/Collonges/Professeur Bonnet par le traitement du stationnement et la sécurisation piétonne
- Prolongement de la voie verte « Charles de Gaulle » sur l'avenue Foch coté gendarmerie

Par conséquent, la Ville propose de compléter le FIC à hauteur de 78 000 €.

Mesdames, Messieurs,
Je vous demande de bien vouloir

- **APPROUVER** l'abondement du Fonds d'Initiative Communale pour un montant de 78 000 €;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative au versement d'un fonds par la Commune à la Métropole de Lyon.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

MARCHES PUBLICS

Avenant à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures de papeterie, travaux manuels, jeux et matériels éducatifs

Rapporteur : Monsieur Christophe GODIGNON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
Vu la délibération du Conseil municipal n°12.2016.070 du 6 décembre 2016 relative à la convention de groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures de papeterie, travaux manuels, jeux et matériels éducatifs ;

Afin de prendre en compte l'évolution des besoins de la Ville de Chassieu, il convient de modifier la convention constitutive relative à ce groupement de commandes. De plus, afin de simplifier les modalités de modification de la convention en cas d'évolution du besoin, il convient également de modifier l'article 8 de ladite convention.

Aussi, le présent avenant modifie donc les dispositions suivantes :

Article 2 : « Définition du besoin » : pour la Ville de Chassieu le montant maximum hors taxe pour 24 mois est de 160 000 € HT et non de 80 000 € HT.

Article 8 : « Modification de la convention » : il convient d'ajouter la mention suivante :

« Ne sont pas concernées par le présent article les modifications relatives à une évolution du besoin. Dans ce cas seules les dispositions de l'article 7 de la présente convention s'appliquent ».

En conséquence, au vu de ces éléments,

Mesdames, Messieurs,
Je vous demande de bien vouloir

- **APPROUVER** l'avenant à la convention de groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures de papeterie, travaux manuels, jeux et matériels éducatif.

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de groupement et tous les documents afférents à cette délibération

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

FINANCES

Affectation du résultat provisoire 2018

Rapporteur : Madame Isabelle PICHERIT

Lors de la construction du budget, un autofinancement est prévu pour permettre de financer pour partie les dépenses d'investissement. Toutefois, ce « virement à la section d'investissement » n'est inscrit que pour exécuter dès le début de l'exercice les dépenses qu'il a été prévu d'autofinancer (par l'autofinancement dégagé quant à lui en fin d'exercice). Il ne donne donc pas lieu à exécution comptable pendant l'exercice.

Aussi, à la fin de l'exercice, le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté obligatoirement et en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement tel que cela a été prévu lors du vote du budget (et finance à ce titre une partie des investissements 2018). Quant au solde, il peut être affecté librement soit à la section de fonctionnement, soit à la section d'investissement pour complément de financement des investissements 2019.

Ainsi, l'exécution budgétaire 2018 fait apparaître les soldes de résultats « provisoires » ci après.

Les soldes seront considérés comme définitifs lors de l'adoption formelle du compte administratif.

Budget principal Ville

Excédent de clôture de la section de fonctionnement : 2 459 068,90 €

Excédent de financement de la section d'investissement : 1 262 831,49 €

Aussi, il est proposé l'affectation du résultat 2018 « provisoire » suivante :

- 2 459 068,90 € affectés à la section d'investissement 2019 ;
- 1 262 831,49 € affectés à la section d'investissement 2019 pour participer au financement des nouveaux équipements ;

Budget annexe La Mouche

Solde de clôture de la section de fonctionnement : 0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €

Les soldes d'exécution du budget annexe La Mouche étant neutres, aucune affectation de résultat « provisoire » n'est à prévoir.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **AFFECTER** le résultat de fonctionnement 2018 « provisoire » du budget principal Ville pour 2 459 068,90 € à la section d'investissement 2019 ;

- **AFFECTER** l'excédent de financement d'investissement 2018 « provisoire » du budget principal Ville pour 1 262 831,49 € à la section d'investissement 2019 pour participer au financement des nouveaux équipements ;

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -
Motion adoptée par 29 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 0.

Contre

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

FINANCES

Budget Primitif 2019

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

EQUILIBRE GENERAL BUDGET 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Frais de personnel	10 500 000	Impôts locaux	12 600 000
		Autres impôts et taxes	3 705 525
Dépenses de gestion : <i>charges de structure et d'activité, subventions aux associations (2,32 M€) et participations</i>	7 773 248	Dotations et compensations	3 022 337
Intérêts de la dette	290 000	Produits des services (tarifs et revenus des immeubles)	1 205 677
		Recettes financières	200
Charges exceptionnelles	32 000	Recettes exceptionnelles (hors cessions)	180 600
<i>Opérations d'ordre relatives aux amortissements (1)</i>	<i>1 032 357</i>	<i>Opérations d'ordre</i>	<i>39 119</i>
<i>Épargne (2)</i>	<i>1 125 852</i>		
TOTAL	20 753 458	TOTAL	20 753 458

Rappel autofinancement brut 2018 : 2,1 M€

18 595 248

Autofinancement brut = (1) +(2)

2 158 209

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement : priorité 0	620 405	<i>Épargne (2)</i>	1 125 852
Dépenses d'équipement : priorité 1	3 776 772		
Dépenses d'équipement : priorité 2	584 762		
Dépenses d'équipement : priorité 3	52 000	<i>Opérations d'ordre relatives aux amortissements (1)</i>	1 032 357
<i>Restes à réaliser dépenses</i>	<i>1 000 945</i>	<i>Restes à réaliser recettes</i>	<i>72 871</i>
Dépenses imprévues	20 000	Recettes d'équipement (FCTVA, TLE)	350 000
Subventions - fonds de concours versés par la ville (204), cautions versées et participations : Loi SRU, FIC 2019, Barolles, Plan Façades, PIG loyers maîtrisés	414 699	Subventions d'investissement (Projet Nature, Ram et Roule virou)	206 970
Dépôts et cautionnements	4 000	Dépôts et cautionnements	4 000
Subv. Équipement La Mouche	31 323	Cession d'immobilisation (024)	58 000
Remboursement de la dette en capital	956 000	Nouvel emprunt	0
CLTR	1 388 000	CLTR	1 388 000
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>1 427 119</i>	<i>Opérations d'ordre</i>	<i>1 388 000</i>
		Affectation du résultat 2018	2 459 069
		Résultat d'investissement reporté 2018	2 190 906
TOTAL	10 276 025	TOTAL	10 276 025

I - Conjoncture économique et mesures nationales impactant le budget 2019

Le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté lors du conseil municipal du 29 janvier 2019 a permis une information sur le contexte socio-économique et la situation financière de la collectivité afin d'éclairer les choix du budget primitif.

I - 1 Finances publiques et environnement macro-économique

Les tendances décrites précédemment ont été confirmées par l'INSEE dans ses publications du mois de février 2019 (Informations Rapides n° 36, 50, indicateurs clefs).

Le contexte a évolué de manière positive. Ainsi au quatrième trimestre 2018, le produit intérieur brut (PIB) en volume progresse au même rythme qu'au troisième trimestre : +0,3 %. L'investissement des entreprises (+0,2%) et la consommation des ménages (0%) sont stables. La consommation des ménages en biens rebondit toutefois en début d'année (+1,2 % en janvier).

Les prix à la consommation sont globalement stabilisés et évoluent toujours de manière modérée de 1,3% sur un an.

L'INSEE a précisé en février 2019 « en moyenne sur le quatrième trimestre 2018, le taux de chômage au sens du BIT est de 8,8 % de la population active en France (hors Mayotte), son plus bas niveau depuis début 2009»[...]. En France métropolitaine, le nombre de chômeurs diminue de 90 000 au quatrième trimestre, à 2,5 millions de personnes; le taux de chômage baisse de 0,3 point, à 8,5 % de la population active».

I - 2 Les mesures contenues dans les lois de finances et la loi de programmation des Finances Publiques

Les mesures contenues dans les lois de finances présentées lors du Rapport d'Orientations Budgétaires s'appliquent. En synthèse, la ville de Saint Genis Laval n'est pas soumise au pacte de confiance et les mécanismes de calculs du F.P.I.C. et de la Dotation Globale de Fonctionnement sont inchangés.

Comme l'an dernier, la réforme de la taxe d'habitation n'impacte pas le budget puisque, grâce à un dégrèvement, la Ville perçoit intégralement le montant total de la part communale qui lui revient. Les gains de pouvoir d'achat pour les ménages sont intégralement pris en charge par l'État. Pour ailleurs, les évolutions des bases fiscales (extensions des constructions, maisons et appartements neufs,...) sont aussi intégralement compensés.

Dans ce contexte, la préparation budgétaire s'est appuyée sur le contrat municipal et sur la programmation pluriannuelle qui en résulte.

Celle-ci a donc été construite en intégrant :

- une stabilité des taux communaux de fiscalité locale.
- les données issues du contexte économique et réglementaire (FPIC, dotation globale de fonctionnement, allocations compensatrices, revalorisation des bases fiscales et dynamisme des droits de mutation...),
- la volonté de conforter l'autofinancement au dessus de deux millions d'euros pour pouvoir financer au sein de la section d'investissement les équipements structurants programmés ainsi qu'une augmentation des investissements,

II - Les grands axes du budget primitif 2019

II - 1 Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2019 a été construit avec la volonté de financer les projets d'investissement sans augmenter la pression fiscale et sans recourir à l'endettement. Ceci a pu être réalisé en se réinterrogeant sur chaque dépense de fonctionnement pour optimiser l'autofinancement.

En 2019 et ce pour la dixième année consécutive, la pression fiscale communale sur les contribuables est stable.

Les évolutions des dépenses et des recettes, +0,7 %, vont être successivement abordées.

A- Dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses réelles de fonctionnement 2019 est de 18,6M€.

	Budget précédent	BP 2019	Écart € entre Le budget précédent et le BP 2019	Evol % entre Budget précédent et BP 2019
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 607 548 €	3 939 992 €	332 444 €	9,2%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	10 528 061 €	10 500 000 €	-28 061 €	-0,3%
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	430 000 €	360 000 €	-70 000 €	-16,3%
022 - DEPENSES IMPREVUES	15 000 €	15 000 €	0 €	0,0%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 527 258 €	3 458 256 €	-69 002 €	-2,0%
66 - CHARGES FINANCIERES	300 000 €	290 000 €	-10 000 €	-3,3%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	55 900 €	32 000 €	-23 900 €	-42,8%
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement	18 463 768 €	18 595 248 €	131 480 €	0,7%

Les dépenses sont globalement stables et les évolutions s'expliquent comme cela déjà été vu dès le Rapport d'Orientations Budgétaires par l'inscription en 2019 de dépenses cycliques (festival du parc de Beauregard, élections,...), ou incompressibles (hausses des prix de l'énergie) ainsi qu'un renforcement des moyens pour répondre en régie aux besoins du territoire en matière événementielle ce qui génère quelques répartitions au sein des différents chapitres comptables.

Il est significatif de relever que les dépenses réelles de fonctionnement progressent moins que l'inflation et que la masse salariale est maîtrisée et réduite légèrement.

- Les charges de personnel

Le budget 2019 est la synthèse entre les évolutions générées par des éléments exogènes et réglementaires traditionnellement haussiers et des choix internes qui impactent favorablement ou défavorablement la masse salariale.

Concernant le premier point, la collectivité va supporter les augmentations "classiques" de cotisations et de charges prévues par les lois de finances, la hausse du SMIC ainsi que l'application du Parcours professionnels carrières et rémunérations. Pour mémoire, le P.P.C.R. est un mécanisme défini par la loi revalorisant les cadres d'emploi et les grades qui permet aux agents de cotiser sur une assiette plus importante, pour la retraite.

L'évolution de la carrière et de la situation personnelle des agents va également avoir des incidences à la hausse avec le glissement vieillesse-technicité, les avancements de fin d'année (n-1) ou à la baisse du fait de départs en retraite ou des absences et des maladies de certains agents.

Le remplacement de certains agents en congés longue maladie ou longue durée est parfois aussi nécessaire pour maintenir un service public de qualité. Des surcoûts ont également été intégrés du fait de l'organisation des élections Européennes.

Concernant le second point, les choix de la collectivité impactent également les charges de personnel comme le recrutement de stagiaires pour mettre jour certains documents périodiques (Document d'information communal sur les risques majeurs, Analyse des besoins sociaux).

Un renforcement des effectifs a aussi été nécessaire pour répondre aux besoins du territoire en matière d'animation territoriale de la vie associative et d'évènementiel.

- **Les charges à caractère général**

Elles évoluent cette année après les différentes diminutions significatives constatées les années précédentes (-19% entre 2012 et 2018). Certaines dépenses continuent de diminuer grâce à la politique volontariste de la Ville. Il en est par exemple ainsi pour les fournitures de bureau grâce au groupement de commandes (-9%), les charges relatives aux locations immobilières (-13,3%) grâce à la gestion dynamique du patrimoniale qui avait été détaillée lors de l'exercice précédent.

Il convient maintenant d'examiner les principaux postes qui expliquent cette évolution de budget à budget.

La fréquentation des restaurants scolaires est en hausse et cela augmente le coût pour la ville puisque cette dernière rémunère le prestataire. De manière structurelle, il est en effet possible de constater que le nombre d'utilisateurs est plus élevé chaque année.

De plus, le nombre de repas moyen hebdomadaire par enfant est également en augmentation ce qui traduit une évolution de la société mais aussi une adéquation entre l'offre proposée et les attentes des familles. La contribution payée par la ville pour proposer ce service doit donc être prévue en augmentation.

Les prévisions budgétaires concernant les fluides (eau, énergie et électricité, carburants) sont en hausse du fait des augmentations des prix des matières premières ainsi que des incertitudes internationales qui pèsent sur les cours. Les crédits en matière de téléphonie et de télécommunications ont également été confortés de manière à assurer à tous une sécurité renforcée et une accessibilité aux données informatiques et à l'ensemble des applications. plus efficiente (aussi bien pour les sites principaux que pour les sites distants).

L'organisation biennale du festival du Parc de Beauregard engendre cycliquement des dépenses et des recettes de fonctionnement supplémentaires (sur plusieurs comptes budgétaires) en application du principe de non contraction entre les dépenses et les recettes.

Des crédits relatifs à l'animation territoriale et associative ont également été prévus en 2019 pour pouvoir proposer des événements (fêtes des lumières et de la musique) ou des services attendus par les acteurs du territoire et les habitants (forum des associations, conférence sur l'Europe, formations complémentaires à celles de la Métropole de Lyon à destination des associations).

Les crédits relatifs aux frais de gardiennage ont été renforcés à ce titre mais aussi d'une manière générale pour optimiser la sécurité des biens et des personnes.

Les prévisions budgétaires ont également été augmentées au regard de dépenses cycliques (nettoyage en hauteur, entretien des bâtiments et des terrains) et parfois aléatoires (réparations des bâtiments publics). Dans le cadre de l'amélioration de la qualité comptable différentes réimputations ont été effectuées au sein du chapitre. Les variations se neutralisent et n'ont aucun impact financier à activité constante (alimentation et autres frais divers,...).

L'exécution budgétaire et une mise en concurrence optimisée permettront en pratique de réduire ces charges.

- Les **atténuations de produits** regroupent toujours la pénalité SRU et le FPIC.

Les atténuations de produits sont en forte diminution (-70 k€) par rapport au budget 2018 du fait de la diminution du prélèvement SRU. L'État le calcule en prenant en compte la différence entre le nombre effectif de logements conventionnés sur le territoire de la commune et l'objectif de 25 % de logements. L'État déduit en effet intégralement du montant à payer en 2019 les subventions qui ont été versées par la commune en 2017 (Le Colibri, La Chataigneraie). Il convient d'observer que l'action municipale en matière d'habitat et de logement conventionné se traduit par une équation positive pour la commune à coût zéro du fait de cette déductibilité.

L'État pérennise son choix de ne pas augmenter au niveau national le montant du F.P.I.C. Une très légère variation a été intégrée du fait de la bonne santé financière et économique de l'agglomération Lyonnaise et de Saint Genis Laval.

- Les **autres charges de gestion courante** regroupent principalement les subventions aux associations, les subventions d'équilibre au CCAS et budgets annexes et ont été prévues à hauteur de 3,46 millions d'euros.

Les subventions de fonctionnement accordées aux associations continuent d'être un des postes budgétaires majeurs du budget communal (2,32 millions d'euros). Les montants ont été prévus en fonction des projets en cours, des démarches d'optimisation en cours ou envisagés. En plus de ce soutien financier, la Ville va également mettre de manière ponctuelle ou récurrente à disposition des partenaires associatifs des locaux, des moyens matériels humains. Les subventions en numéraire aux associations feront comme chaque année l'objet de délibérations spécifiques prévues à l'ordre du jour de ce même conseil municipal.

La masse salariale du personnel mis à disposition des budgets annexes est soumise aux mêmes contraintes que celles du budget principal. Elle impacte les prévisions en matière de subventions d'équilibre versées par le budget principal.

Les prévisions 2019 conjuguées à l'affectation des résultats des deux résidences autonomes permettent au Colombier et aux Oliviers de fonctionner sans nécessiter de financements spécifiques complémentaires de la part du CCAS.

	Budget précédent	BP 2019	Écart € entre Budget précédent et BP 2019	Evol % entre Budget précédent et BP 2019
LA MOUCHE	488 233 €	500 000 €	11 767 €	2,4%
CCAS	316 446 €	346 978 €	30 532 €	9,6%
Total subventions d'équilibre – Fonctionnement	804 678 €	846 978 €	107 894 €	5,3%

- Les **charges financières (290 k€)** sont en baisse par rapport aux budgets précédents (-10 K€ par rapport à 2018 et -45 k€ par rapport à 2017). Cette réduction s'explique par les bonnes conditions de financement obtenues lors des dernières consultations ainsi que par des taux d'intérêts (type Euribor 3 Mois) qui restent à des niveaux encore négatifs ce qui minore les charges de fonctionnement des emprunts à taux variables.
- Les **dépenses imprévues** ont été ajustées à 15 k€ en tenant compte des besoins des années antérieures même si elles restent par nature imprévisibles...
- Les **charges exceptionnelles** (32 k€) intègrent les intérêts moratoires, les annulations de titres de recettes ou de créances facturées aux usagers sur exercice antérieur que la ville est susceptible de payer. Elles comprennent également, mais dans une moindre mesure qu'en 2018, les crédits nécessaires pour pouvoir, le cas échéant, verser une subvention pour une association pour qu'elle puisse financer le départ en retraite d'un salarié.

B- Recettes de fonctionnement

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 20,7 M€.

Les recettes augmentent légèrement de +0,9%. Il convient de souligner dès à présent que cette progression permet d'améliorer l'autofinancement et d'équilibrer le budget 2019 sans aucune augmentation des taux communaux de fiscalité directe locale et sans avoir à recourir à l'emprunt.

	Budget précédent	BP 2019	Écart € entre Le budget précédent et le BP 2019	Evol % entre Budget précédent et BP 2019
013 - ATTÉNUATION DE CHARGES	112 600 €	133 000 €	20 400 €	18,1%
70 - VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVIC	887 768 €	838 315 €	-49 453 €	-5,6%
73 - IMPOTS ET TAXES	15 901 919 €	16 305 525 €	403 606 €	2,5%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 130 463 €	3 022 337 €	-108 126 €	-3,5%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	356 530 €	367 362 €	10 832 €	3,0%
76 - PRODUITS FINANCIERS	200 €	200 €	0 €	0,0%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	134 000 €	47 600 €	-86 400 €	-64,5%
Total Recettes Réelles de Fonctionnement	20 523 479 €	20 714 339 €	190 859 €	0,9%

Le chapitre 70 **ventes de produits - prestations de services** regroupe l'ensemble des recettes perçues en application des tarifs communaux (locations de salles, accueil périscolaire, participations des familles dans les crèches municipales, usagers du B 612...).

Le chapitre 73 des **impôts et taxes**

Il est le plus important et correspond à 78% des recettes réelles de fonctionnement. Il est essentiellement constitué de la fiscalité directe locale qui est évaluée à **12,6 M€ en 2019 sans augmentation des taux communaux et ce pour la dixième année consécutive.**

Cette hypothèse intègre la revalorisation forfaitaire des bases (désormais indexée sur l'inflation pour les particuliers) et l'évolution physique prévisionnelle des bases fiscales qui sont présentées dans la délibération spécifique relative au vote des taux communaux également prévue à l'ordre du jour de ce conseil municipal.

Les droits de mutation ont également été prévus en hausse (+3,5% de budget à budget) du fait d'une conjoncture immobilière toujours favorable avec un territoire Saint Genois tout particulièrement attractif à l'aune des projets et des nouvelles infrastructures en cours (Vallon des Hôpitaux, métro B, ...).

Les autres recettes également stables sont prévues à l'identique. La taxe sur la consommation finale d'électricité a été inscrite sur la base de l'année précédente du fait des efforts constatés de maîtrise des consommations qui ont pu être observés pour un grand nombre de consommateurs (privés, publics, professionnels et particuliers,...). La Ville, par exemple, a réduit de manière significative sa consommation en modernisant son système d'éclairage public (-13% entre 2012 et 2017).

La dotation de solidarité communautaire versée par la Métropole du Grand Lyon et le FNGIR, qui est une dotation de l'État perçue suite à la réforme de la taxe professionnelle.

L'attribution de compensation est inchangée car aucun transfert de compétences n'est prévu entre la Métropole de Lyon et ses communes membres.

Le tableau ci-dessous détaille les recettes comprises dans le chapitre 73 des impôts et taxes:

Libellé	Montant 2019
TAXES FONCIÈRES ET D'HABITATION	12 600 000 €
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	1 880 612 €
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	190 383 €
FNGIR	184 000 €
TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	4 830 €
TAXE SUR L'ELECTRICITE	434 300 €
TAXE ADDITIONNELLE DROIT MUTATION	880 000 €
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	80 000 €
DROITS DE PLACE / FOIRE SAINTE CATHERINE	51 400 €
TOTAL	16 305 525 €

Le chapitre 74 des dotations et participations représente 14,6% des recettes réelles de fonctionnement avec 3 M€ en 2019.

La baisse globale s'explique par une diminution des compensations des financeurs (rythmes scolaires, compensations de l'État constituant des variables d'ajustement) et de la D.G.F. qui sont partiellement compensées par quelques augmentations de recettes (avec principalement les recettes de mécénat du festival du Parc de Beauregard).

Ces recettes peuvent se détailler ainsi :

Libellé	Montant 2019
Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)	1 160 000,00 €
Dotations de l'État versées en compensation d'exonérations de fiscalité	399 000,00 €
Participation de l'Etat et de la Métropole de Lyon pour les postes et les actions Contrat de ville	40 256,00 €
REFORME RYTHMES SCOLAIRES (ASRE + ETAT)	29 000,00 €
CAF CEJ, structures enfance, accueil périscolaire Guilloux, Mixcube	1 141 442,60 €
Subventions diverses : FCTVA, projet Nature, gendarmerie, FLIAJ, Festival de Beauregard et animations commerciales	181 504,30 €
Contribution des communes pour les enfants extérieurs scolarisés à St Genis et diverses pour les écoles, participation des collèges pour l'utilisation des gymnases	43 908,00 €
Dotations de l'Etat (recensement, titres sécurisés, frais assemblée électorale, cimetière)	27 226,00 €
TOTAL	3 022 336,90 €

Les autres produits de gestion courante, prévus au chapitre 75, sont globalement stables et comprennent essentiellement les loyers de la gendarmerie et les locations immobilières qui évoluent selon les indices de revalorisation classiques pour un total de (367 K€).

Les remboursements de charges et de rémunérations relatives au personnel absent progressent légèrement au vu des situations individuelles connues à ce jour.

Enfin, les produits exceptionnels, prévus au chapitre 77, sont habituellement constitués de remboursements de sinistres courants par notre assureur ou des ventes de biens réformés. Aucune donation, aucun remboursement de sinistre significatif ne sont attendus pour 2019 ce qui entraîne une diminution de ces recettes par rapport aux années précédentes.

L'autofinancement est prévu à 2,16 millions d'euros cette année tout en intégrant des dépenses cycliques et incompressibles ainsi qu'en respectant l'engagement pris par la majorité municipale de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux.

Ce niveau d'autofinancement est rendu possible grâce à des efforts de gestion permanents de la Ville et de ses partenaires.

II-2 Section d'investissement

La Ville poursuit cette année encore une politique d'équipement structurante importante et rentre dans une phase de réalisation et de réception des équipements qui est plus consommatrice en ressources budgétaires.

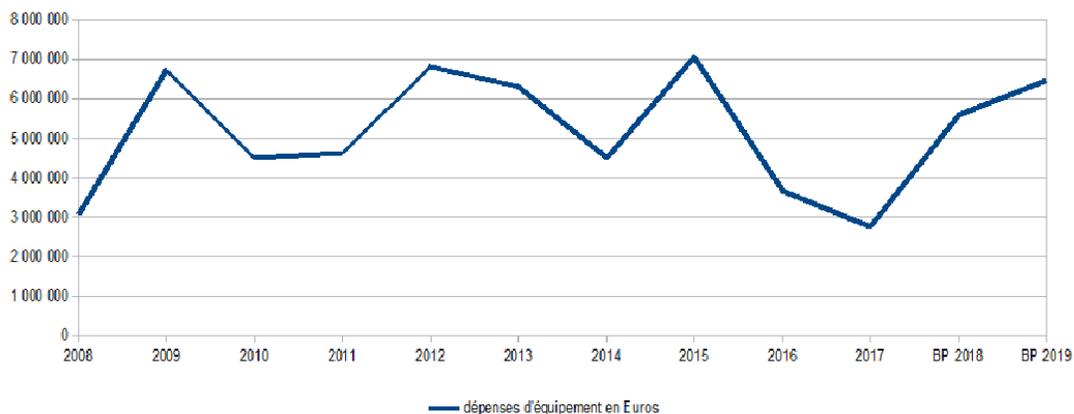
Les dépenses d'équipement inscrites en 2019 sont en hausse de près d'un million par rapport à l'an dernier et s'élèvent à 6,5 M€.

A- Les dépenses d'investissement

Elles comprennent des dépenses d'équipement (travaux, mobilier, subventions d'équipement) et le remboursement en capital de la dette qui ne peut être financé que par des ressources propres (c'est-à-dire les recettes hors emprunt).

En 2019, les dépenses d'équipement totales du budget ville sont en hausse de 15% et sont au total de 6,5 M€

Dépenses d'équipement en €
(chiffres issus des comptes administratifs, sauf pour les BP 2018 et 2019)



La Ville poursuit donc une politique d'investissement dynamique avec 6,5 M€ prévus au budget 2019 en intégrant les reports et les subventions d'investissement qui financent les budgets annexes.

Le graphique ci-dessus met en évidence des dépenses d'équipement qui évoluent entre 3 et 7 millions d'euros. Le montant minimum va correspondre à la mise aux normes et à la rénovation qualitative du patrimoine. Le montant maximum de 7 M€ est réalisé les années où l'exécution budgétaire est plus importante du fait des dépenses générées par l'avancement des projets et/ou des équipements nouveaux et structurants. Quelque soit la période de référence observée depuis 2008, il est remarquable de noter que la moyenne annuelle de dépenses d'équipement est toujours supérieure à 5 M€ ce qui illustre bien le dynamisme structurel de la politique d'investissement de la Ville.

Les investissements du budget 2019 peuvent être présentés et regroupés principalement en deux grandes catégories.

→ la poursuite et la réalisation des opérations structurantes pour Saint-Genis-Laval (PPI)

Une partie importante des crédits est consacrée cette année à ces projets majeurs avec

- Des crédits nécessaires pour effectuer la réalisation complète des Halles de sport au complexe Henri Fillot ont été prévus dans l'opération 599 relative aux travaux et matériels des stades et gymnases (1,8 M€),
- Un budget de 171 K€ a été prévu pour procéder aux études pour la rénovation du Centre Social et Culturel des Barolles au sein de l'opération 699 consacrée aux structures jeunesse,
- Une enveloppe de 50 K€ conformément au programme pluriannuel de rénovation des toitures terrasse de l'ensemble bâti Paul Frantz,
- L'Agenda d'Accessibilité Programmé (l'Ad'AP) qui se poursuit conformément aux engagements pris avec 140 K€ sont prévus en 2019 pour l'école maternelle Bergier, le groupe scolaire Mouton, le stade des Barolles (vestiaires), la Maison des Champs (tous bâtiments),
- L'aménagement de la crèche Roule-Virou dans les locaux libérés par le RAM de façon à pouvoir disposer de locaux adaptés à ces nouveaux usages et surtout d'augmenter de 9 places la capacité d'accueil (passage de 18 à 27 places) au niveau de l'opération 899 qui est consacrée à la petite enfance,
- Le versement en 2019 de 228 k€ à la Métropole de Lyon dans le cadre du fonds de concours pluriannuel relatif la dernière tranche de requalification des espaces extérieurs du quartier des Barolles.

→ une gestion qualitative du patrimoine et des espaces publics pour ne pas actionner le levier fiscal

Un soin tout particulier est apporté dans la définition des programmes de rénovation (sols, peinture, murs, plafonds réseaux,...) des bâtiments. Les travaux sont ciblés et s'attachent aussi à répondre aux besoins en fonction des normes, des urgences et des opportunités.

Les analyses et les chiffrages ont été effectués pour chaque site en lien avec les usagers, les partenaires dans le cadre de la préparation budgétaire.

Le budget intègre ainsi, en plus des opérations structurantes précitées, de nombreuses opérations pour les sites sportifs (gymnases, stades, vestiaires, mur d'escalade, parcours de santé), scolaires (écoles maternelles et élémentaires), culturels (Maison des Champs) jeunesse (CLESG, CSCB) et petite enfance (Pom' cerises, Recollets, Sucre d'Orge, P'tits Mômes, Jardin Passerelle) de manière à mettre à disposition un patrimoine communal de qualité.

Il s'agit aussi d'améliorer la fonctionnalité du patrimoine communal et/ou de l'adapter aux évolutions des attentes collectives. Par exemple, il est prévu en 2019 d'équiper de façon permanente le PSP et la salle d'assemblée de vidéo-projecteur et de sonorisation adaptés de manière à permettre aux différents utilisateurs et partenaires de les utiliser sans avoir à gérer la logistique de ce type d'équipement pour plus de simplicité et d'efficacité par exemple lors des réunions, conférences, manifestations...

Cette orientation qualitative patrimoniale va poursuivre de manière simultanée un double objectif qui consiste à réduire les coûts d'entretien et à lutter contre le réchauffement climatique. Des dépenses futures et onéreuses sont ainsi réduites par des travaux réguliers, adaptés et anticipés. qui permettent ainsi de préserver l'environnement en intégrant un volet développement durable à chaque fois que c'est pertinent.

Il est également possible de l'illustrer avec l'éclairage des espaces publics et le chauffage des bâtiments. Des programmes de rénovation des chaufferies sont mis en place en privilégiant d'abord le changement des installations les plus vétustes et les plus énergivores. Cette année ce sont celles de Paul Frantz et du Gymnase Giono qui sont prévues. En matière d'éclairage public, ces objectifs seront atteints soit en faisant le choix de la performance à l'occasion de travaux conséquents (chemin de Moly, seconde tranche des Basse Barolles, avenue Charles André) soit en procédant à des rénovations qualitatives ciblées (Place des Collonges, Jaboulay et Joffre, Parvis de l'Europe). La Ville va également continuer d'explorer d'autres solutions alternatives notamment en matière photovoltaïque, car cela reste encore très expérimental.

De nombreuses dépenses d'équipements sont programmées pour l'exercice 2019, et vous trouverez ci-dessous quelques exemples significatifs mais non exhaustifs.

Opération	BP 2019	Principaux investissements
Matériel manutention	17k€	Divers (barnums, barrières, tables, ...)
Subventions logements sociaux (SRU)	103,7 k€	14 rue des Halles, 10 place Jaboulay,... PIG loyers maîtrisés, plan façade.
Parc automobile	115 k€	Remplacement de 4 véhicules dont un camion
Informatique	168k€	Câblage, sécurité informatique (sauvegarde), Programme d'installation de vidéo- projecteur pour les salles (assemblée, PSP).
Electroménager	20 k€	Matériel divers et de nettoyage, ...
Espaces Verts	64k€	Matériel, plantations d'arbres, mise en valeur entrées de ville, puits Maison des Champs (axe DD : récupération d'eau)
Projet Nature	35,5 k€	Etude réseau de sentiers, gestion différenciée du plateau
Voirie Éclairage public	440k€	FIC, Moly (tranche 2), dissimulation de réseaux, création allée cimetièr
Réserves foncières	250 k€	Foncier, préemptions commerciales
Vidéo protection	95k€	Renforcements / réparations dispositif (PSP, Barolles, Collonges)
Hôtel de Ville	47,5k€	Local archives, travaux électriques
Tous bâtiments	510 k€	Travaux tous sites : avec notamment le renouvellement des chaufferie Paul Frantz, Giono) travaux d'urgences défibrillateurs (10 sites écoles, crèches)
Ad'AP et accessibilité	140 k€	Ecole maternelle Bergier, école Mouton, le stade des Barolles (vestiaires), la Maison des Champs (tous bâtiments)
Groupes scolaires	224 k€	Préau et suite toiture P. Frantz, mobilier, Travaux et rénovation (tous sites),
Équipements sportifs	2,15 M€	Mur escalade (phase 1), travaux tous sites. Tennis-Halle complexe Henri Fillot 1,8 M€.
Structures jeunesse	200 k€	Requalification CSCB : choix architecte, Rénovation du CLESG : peinture et travaux
Structures enfance	320 k€	Déménagement & agrandissement Roule Virou (+ 9 places), Travaux de peinture et rafraîchissement (tous sites)
La Mouche	84 k€	Sécurité toiture, réfection des loges, Écran et jeux de lumière. Écritures comptables dues au budget annexe.
Colombier et Oliviers	335 k€	Études et travaux / réseaux (Colombier) Réfections appartement

Enfin, les dépenses d'équipement comprennent aussi le versement par la ville de subventions d'investissement et de fonds de concours.

Libellé	Montant 2019
METROPOLE DE LYON - FIC 2019	78 000,00 €
METROPOLE DE LYON - REQUALIFICATION BAROLLES TRANCHE 2	228 000,00 €
LA MOUCHE - SUBVENTION EQUILIBRE	31 322,88 €
ALLIADE - PROGRAMME LOGEMENTS 126-128 AVENUE CLEMENCEAU	15 000,00 €
GRAND LYON HABITAT - PROGRAMME LOGEMENTS 14 RUE DES HALLES	45 000,00 €
LYON METROPOLE HABITAT - PROG LOGEMENTS 10 PLACE JABOULAY	8 699,00 €
NON-AFFECTEE - PROGRAMMES LOGEMENTS	20 000,00 €
PROGRAMME INTERET GENERAL LOYERS MAITRISES	5 000,00 €
PLAN FACADES CENTRE VILLE	10 000,00 €
Total subventions d'équipement / fonds de concours	441 022 €

Les subventions dites « logements » visent à permettre la réalisation de projets incluant des logements conventionnés. Elles feront l'objet de délibérations spécifiques et seront ensuite intégralement déduites du prélèvement SRU. Trois opérations sont déjà bien avancées et une enveloppe complémentaire de 20 K€ est prévue pour que la Ville puisse saisir une nouvelle opportunité qui pourrait se présenter en cours d'année.

Des crédits ont également été prévus pour le P.I.G. Loyers Maîtrisés et le plan façade.

La subvention d'équipement versée au budget annexe La Mouche est en nette diminution par rapport à l'an dernier car les travaux de mise aux normes et d'accessibilité de la salle de spectacles sont terminés. Certaines acquisitions sont toutefois nécessaires afin de permettre de renouveler de manière régulière et préventive le matériel utilisé (son, lumière, régie technique de la salle, ...) à l'occasion des spectacles, des séances de cinéma et des activités de l'équipement ou lorsqu'il est mis à disposition des différents partenaires.

Enfin, un fonds de concours (228 K€) sera versé à la Métropole de Lyon pour la dernière tranche de requalification des espaces extérieurs du quartier des Barolles. Les travaux portent sur le mail, l'accès et le parking public, les allées des Barolles et Champagnat ainsi que la place carrée. Cette restructuration qualitative des espaces concerne une surface totale de 9 800 m² avec une végétalisation accentuée, un éclairage public plus performant; et des espaces publics repensés pour le bien être de tous.

Les dépenses d'investissement comprennent aussi **le remboursement en capital des emprunts** qui est évalué à 730 K€ pour les emprunts dits classiques et à 226 K€ pour les Crédits Long Terme Renouvelable (C.L.T.R.) en application de la diminution annuelle du plafond.

Les augmentations du remboursement en capital et de l'encours de dette résultent de l'emprunt qui a été mobilisé pour le financement des opérations structurantes en cours.

En Millions d'Euros	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours de la dette au 1/01	9,420	7,069	11,357	12,090	10,858	9,907	11,300
dont CLTR	2,840	0,961	2,294	2,068	0,350	0	0
Encours de dette au 1/01 hors CLTR	6,580	6,108	9,063	10,022	10,508	9,907	11,300

Même en intégrant les C.L.T.R., la ville de Saint-Genis-Laval présente un stock total de dette à rembourser qui reste toujours inférieur à celui des communes comparables.

Stock total en euros	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours de dette au 1/01	9 408 465	7 069 356	11 357 372	12 090 721	10 858 066	9 907 222	11 300 203
Population	21 060	21 379	21 359	21 443	21 753	21 718	22 196
Stock en € par Saint Genois	447	331	532	564	499	456	509
Communes comparables De 20 000 à 50 000 habitants (Source : Etat – DGFIP)	1 092	1 100	1 109	1 095	1 063	Non Disponible	Non Disponible
Communes comparables De 10 000 à 20 000 habitants (Source : Etat – DGFIP)	964	958	944	918	893	Non Disponible	Non Disponible

Ces ratios positifs mettent en exergue la bonne santé financière de la ville qui peut envisager avec sérénité le financement des équipements qui seront à programmer dans le cadre du développement du territoire et notamment avec l'arrivée du métro B et le Vallon des Hôpitaux.

Le recours à l'endettement doit continuer à être limité pour qu'il reste proportionné aux capacités de remboursement et d'autofinancement actuelles et futures de la ville.

B- Les recettes d'investissement

Les **recettes d'investissement** se composent, outre le résultat (2,46 millions) et l'**autofinancement** dégagé par la section de fonctionnement (2,16 millions) des ressources suivantes :

	Budget précédent	Budget 2019
Cessions d'immobilisations (024)	258 000 €	58 000 €
FCTVA	416 000 €	330 000 €
TLE	20 000 €	20 000 €
Subventions d'équipement	129 000 €	206 970 €
Nouvel emprunt	2 000 000 €	0 €
Recettes réelles d'investissement	2 823 000 €	614 970 €

Le **F.C.T.V.A.** est une dotation de l'État qui compense partiellement les collectivités locales de

la non-récupération de la T.V.A. Elle est calculée par rapport aux travaux d'investissement éligibles réalisés en N-1. Pour mémoire, le taux de FCTVA actuel est de 16,404%. Cette recette liée aux investissements éligibles de l'année précédente va diminuer logiquement en 2019. Elle est évaluée à 330 K€ en 2018 contre 416 K€ en 2018 car les crédits consommés en investissement étaient inférieurs du fait du cycle d'investissement de la ville. Elle va augmenter à nouveau dès l'année prochaine et dans les années futures au vu des réalisations programmées en 2019 et du cycle d'investissement de Saint Genis Laval.

La **Taxe d'aménagement**, qui s'applique aux opérations d'aménagement et aux opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation, a été évaluée à 20 K€ au vu du réalisé des années précédentes et des projets en cours. Le montant budgété est stable et correspond toujours au reversement d'un huitième du produit perçu par la Métropole de Lyon, qui dispose de la compétence pour l'élaboration, la révision du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat

Les **subventions d'équipement** prévues pour 207 K€ en 2019 comprennent principalement les subventions que l'État (CAF) a décidé d'attribuer pour soutenir les différents projets concernant les structures petite enfance (Pom Cerises, Roule Virou, P'tits Mômes) ainsi que le fonds de concours de la Métropole de Lyon qui finance intégralement le projet Nature.

CONCLUSION

Un budget 2019 qui :

- conserve un niveau de fonctionnement globalement stable en dépenses et en recettes,
- permet de respecter les engagements du contrat municipal, de réaliser et de programmer les opérations prévues à la PPI (Halle Fillot, rénovation CSCB,...),
- préserve la santé financière de la Ville et la stabilité fiscale,
- comprend un total de 6,5 M€ de dépenses d'équipement qui est en hausse par rapport aux trois dernières années et en cohérence avec la PPI et le développement du territoire.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DÉCIDER** la reprise anticipée des résultats prévisionnels 2018 du budget principal, soit un excédent de 2 459 068,90€ en fonctionnement ; un excédent de la section d'investissement au titre du compte 001 de 2 190 906,00€ permettant de financer les restes à réaliser de 928 074,51€ ;
- **DÉCIDER** la reprise anticipée des résultats prévisionnels 2018 du budget annexe La Mouche, soit un excédent de la section d'investissement de 42 946,99€ au titre du compte 001 qui finance les restes à réaliser à hauteur du même montant ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents utiles en vue d'obtenir une subvention totale ou partielle pour les projets et les dépenses prévues au sein des budgets principal et annexe ;
- **ADOPTER** chapitre par chapitre le budget primitif principal et le budget annexe pour l'exercice 2019 en équilibre :

Il sera demandé au Conseil municipal d'adopter chapitre par chapitre le budget primitif principal et le budget annexe pour l'exercice 2019 en équilibre.

Budget Principal

La section de fonctionnement s'élève en dépenses et en recettes à 20 753 457,67€

La section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 10 276 024,69€

Budget annexe La Mouche

La section de fonctionnement s'élève en dépenses et en recettes à 673 648,00€

La section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 158 394,99€

M. le MAIRE : « *Merci Monsieur MASSON. Je fais mien vos remerciements pour les adresser aux élus qui ont participé au dialogue budgétaire de façon très rapprochée et aux services qui ont aussi aidé à la préparation de ce budget comme les précédents. Merci pour cette synthèse intéressante.* »

A. CALLIGARO : « *Merci Monsieur le Maire. Élus de la droite républicaine, nous sommes portés par des valeurs fortes : l'autorité, la valeur travail, le sens de l'effort, la méritocratie,*

l'esprit d'entreprise et l'innovation, la responsabilité gestionnaire d'une manière générale et tout particulièrement pour l'utilisation des deniers publiques. Ces conditions guident notre engagement local. Aussi, notre groupe ne votera pas contre ce budget car globalement il dénote une gestion saine au service de notre ville avec des investissements qui répondent en partie à nos attentes et qui sont couplés à un endettement mesuré inférieur à la moyenne des villes de notre strate, ainsi qu'à une stabilité fiscale depuis maintenant 10 ans ; ce qui est rare et il faut le reconnaître. Nous le saluons.

Mais nous ne pourrions pas pour autant valider ce budget au regard de plusieurs réserves : au niveau de la gestion on note une dégradation tendancielle de l'autofinancement même si elle est contenue cette année. J'avais déjà eu l'occasion d'appeler à la vigilance sur ce point car c'est une tendance qui n'est pas de bon augure si elle s'inscrit dans la durée.

Il en va de même pour l'augmentation tendancielle de la masse salariale. Bien sûr, il y a des éléments externes contraints qui impactent mécaniquement à la hausse comme les grilles indiciaires et plus globalement le cadre réglementaire de la fonction publique territoriale.

Toutefois, la masse salariale est un coût de fonctionnement durable qu'il convient de contenir au mieux pour ce qui relève des choix internes de la collectivité. Au-delà de la seule masse salariale, on peut aussi déplorer une augmentation des charges à caractère général.

Tout cela révèle un certain manque d'anticipation et de précaution pour l'avenir. Au regard de facteurs externes, comme les décisions futures de l'État particulièrement incertaines par les temps qui courent, avec les suites du Grand Débat national ou encore l'impact du Brexit ou comme l'impact de facteurs tels que les fluctuations du coût des matières premières et des fluides. Au regard également d'un optimisme excessif ou d'un manque de rigueur.

Concernant les coûts à prévoir pour l'accompagnement de l'arrivée du métro et du Vallon des hôpitaux, ils impacteront nécessairement d'une manière ou d'une autre le budget municipal ou en ce qui concerne la recherche de nouvelles recettes pour la commune, non pas par plus d'impôts mais par une revalorisation du tarif, par exemple.

Si on ne veut pas couper les services à la population, il faut de nouvelles recettes et il y a une marge de progrès pour un bon équilibre entre ce qui est demandé aux contribuables et ce qui est demandé aux bénéficiaires.

Au niveau des actions, il y a des choix que nous ne partageons pas. Gouverner c'est choisir. Il s'agit donc bien de fixer des priorités. Quand on sait que le quartier des Barolles a déjà connu une importante opération de requalification urbaine, qui n'est du reste pas achevée, il ne paraît pas forcément prioritaire de mobiliser près de 200 000 € afin de rénover le Centre social.

En outre, nous n'y voyons pas très clair sur ce projet tant sur son contenu que sur son calendrier. Cela aurait pu attendre un peu et les crédits correspondants être d'abord mobilisés sur la sécurité, par exemple.

Certes, en la matière, il y a le dispositif participation citoyenne et des investissements de vidéo protection, mais cela aurait pu être significativement renforcé avec une ventilation différente et des crédits.

Nous nous abstiendrons donc sur ce budget primitif. Merci. »

Y. CRUBELLIER : « C'est la tradition annuelle. Revoilà la question du budget ; ce cher budget ; ce très cher budget à plus de 31 M€, fonctionnement et investissement. Montant en légère hausse par rapport à l'an dernier. Nous relevons un autofinancement de plus de 2 M€ en implémentation de plus de 59 000 € par rapport à l'an dernier. Nous pourrions vous féliciter de cet excellent résultat. On pourrait dire : quel bon gestionnaire Monsieur le Maire ! Magnifique résultat ! Quelle prouesse en ces temps de vache maigre ! Bref, nous pourrions voter ce budget les yeux fermés, éblouis par ces merveilleux résultats. Je n'ai plus rien à ajouter.

Vous y avez cru eh bien non ! Il y a quand même un mais. Comme nous sommes consciencieux et que nous ne nous arrêtons jamais aux apparences, nous avons creusé la question. D'où provient ce résultat au niveau de l'autofinancement ? Tout d'abord, les marges à caractère général augmentent cette année de manière importante, soit plus de 300 000 €. Certes, vous nous indiquez que cela provient essentiellement de la hausse de l'énergie. Mais il y a là aussi un mais et même plusieurs. Quelques exemples sur ce chapitre qui nous paraissent un peu surprenants.

Par exemple le chapitre alimentation. En 2018, le budget était de 69 000 €. Cette année, on prévoit 102 000 €, soit plus de 33 000 €. Pour quoi faire ? D'où vient cette dépense ? On peut se poser la question.

Entretien des bâtiments : on passe de 78 000 € l'année dernière à une prévision sur cette année à 114 000 €. Là aussi, soit plus de 33 000 €.

Le chapitre qui nous interpelle encore plus est celui des réceptions. L'année dernière, on avait dépensé 2 500 € en 2018. Cette année, on prévoit 15 000 € soit 13 000 € d'augmentation ou plus parlant encore : on multiplie le budget par six. Mais qui allons nous recevoir ? Qu'allons-nous fêter en grande pompe et à grands frais ? Si une année on est capable de dépenser 2 500 €, certes, on peut augmenter un peu plus mais là cela fait quand même une belle note.

Sur ces postes les coûts sont toujours surprenants à notre connaissance, comme les télécommunications, la location immobilière, les frais d'affranchissement, les catalogues et imprimés. Un inventaire à la Prévert. Vous me savez poète à mes heures mais quand même.

Voilà tous les efforts des années précédentes envolés et partis en fumée. Les charges de personnel, les acquisitions de produits, ne connaissent pas d'évolution significative. Très bien. Là, j'arrive au morceau de choix que vous attendez tous. Un plaisir de gourmet, de connaisseur, d'artiste, j'ai nommé la culture. L'an dernier vous m'aviez expliqué qu'il s'agissait d'un investissement. Ne voulant pas commettre d'impair, j'ai consulté notre vieux bon Larousse. Je l'utilise encore et j'aime bien tourner ses pages et trouver le mot. Ce bon dictionnaire nous explique que c'est l'emploi de capitaux visant à accroître la production d'une entreprise ou à améliorer sa rentabilité. Dans l'économie moderne, on peut ajouter aussi productivité et profits. Logiquement, si vous investissez plus de 600 000 € à un moment ou un autre la commune devrait en récolter les dividendes. On devrait trouver une plus-value quelque part. C'est la plus-value arlésienne. On en parle. On l'attend mais elle n'arrive jamais ni son ami « retour sur investissement ».

En revanche, lui, le déficit ne manque pas au rendez-vous. Eh oui, ce fichu déficit de la culture est encore et toujours en augmentation. Cette année, il dépasse les 500 000 €. C'est peut-être un détail pour vous mais pour les Saint-Genois qui payent cela commence à peser lourd sur les épaules.

Depuis le début de cette mandature, on aura gaspillé la bagatelle de 2 M€ à ce titre. Rien que cela. Voilà qui va faire chaud aux cœurs des Saint-Genois, qui ont du mal à se chauffer ou à remplir leurs assiettes. En tout cas, la Ville se charge au moins de nourrir leurs esprits mais quand mettrez-vous fin à ce gaspillage ?

Enfin, le chapitre impôts et taxes. Celui-ci augmente quand même de 400 000 €. Dans le magazine de Saint Genis, je cite : « Grâce à la stabilité des taux, je préserve votre pouvoir d'achat. » En effet, la stabilité des taux ne change pas à Saint-Genis-Laval. Je le conçois et je le dit souvent mais la deuxième partie de votre phrase « je préserve votre pouvoir d'achat » il va falloir m'expliquer car nous n'avons pas la même analyse. S'il y a une augmentation de 400 000 € supplémentaires, ils viennent bien de la poche des Saint-Genois et ne tombent pas du ciel. D'ailleurs, vous l'avez dit, Monsieur MASSON. Ce sont les bases. Elles vont encore augmenter. On va récupérer 400 000 € et ce sont les Saint-Genois qui vont payer des impôts en plus.

Au contraire, en bon gestionnaire, vous auriez dû diminuer les taux que vous proposez afin de rendre un peu de pouvoir d'achat aux Saint-Genois qui, comme tous les Français, sont taxés et retaxés tout azimut.

Concernant le chapitre investissement, nous ne sommes pas opposés par principe aux investissements quand ceux-ci sont faits avec discernement : entretenir notre patrimoine,

améliorer les rues de notre commune, mettre en conformité les locaux, etc., est tout à fait indispensable.

Cependant, vous réaliser 5 M€ de nouveaux investissements pour 2019. La création d'un nouveau complexe sportif avec deux tennis couverts est l'investissement le plus important pour l'année à venir. Ce projet a d'ailleurs pris du retard au vu du coût annoncé par l'architecte qui dépasse l'enveloppe prévue. On espère un retour sur investissement, par exemple, un champion de tennis Saint-Genois. Que sais-je ? Bref.

En conclusion, nous constatons que la différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes permet de dégager plus de 2 M€ d'autofinancement que vous allez entièrement consacrer à vos investissements. Aucun effort pour le pouvoir d'achat des Saint-Genois. Et la dette de notre commune va augmenter. 10 M€, ce qui portera l'endettement par habitant en 2018 de 457 € à 511 € par habitant en 2019. Aussi, je le dis clairement sans aucun état d'âme, en réduisant le déficit de la culture ; en réduisant certains frais de fonctionnement ; en optant pour une gestion de bon père de famille, il aurait été possible soit de désendetter la commune, comme le demande la Cour des Comptes. On a la possibilité de le faire et malgré tout on ne le fait pas. Soit aussi de baisser les impôts et de redonner un peu d'oxygène aux Saint-Genois pour leur permettre de mieux vivre ensemble. Nos enfants, nos petits-enfants hériteront de cette dette. Ils nous regardent ce soir.

Mesdames et Messieurs de la majorité, songez à eux avant de voter pour un endettement supplémentaire. Sinon le Conseil Municipal des enfants relève de la pure communication puisque nous ne préservons pas leur avenir en leur léguant cette dette qu'il faudra un jour ou l'autre honorer. Je vous remercie. »

M. le MAIRE : « *Le dernier groupe d'opposition. Monsieur ARNOUX, vous avez demandé la parole. »*

C. ARNOUX : « *Merci Monsieur le Maire. Merci Philippe pour cette présentation synthétique. Merci aux services municipaux pour leur aide, qui a permis l'élaboration de ce budget.*

Le budget 2019 est le dernier budget auquel nous avons participé et pour lequel nous allons voter. Le dernier vote de notre Conseil tel qu'il est dans sa composition, celui de 2020 étant voté par une nouvelle composition liée aux futures élections municipales, ce qui paraît tout à fait normal.

À ce terme budgétaire de notre mandature, je voudrais expliquer ce soir mon choix, mon vote. Je vous rassure, je ne voterai pas contre mais je ne voterai pas pour. Un dilemme s'est posé à moi. Ne pas prendre part au vote ou m'abstenir. Ne pas prendre part au vote ne permet pas et ne permettrait pas de prendre mon vote dans son décompte. M'exprimer ne servirait donc à rien. J'ai donc choisi de m'abstenir. Pourquoi ? Depuis cinq ans dans nos budgets, et notamment le budget 2009, ce sont des budgets établis dans le renoncement des choix et des choix difficiles, des choix car depuis cinq ans l'État réduit ses concours aux différentes collectivités et plus particulièrement aux communes qui sont le poumon de notre France. Ce que notre Président a enfin découvert depuis quelques semaines après les avoir méprisées, notamment lors de ces deux derniers congrès des Maires de France par sa non-présence ou son absence. Monsieur le Maire, vous êtes Macron compatible. Et nous avons au sein de notre Conseil, notre collègue Fabienne TIRTIAUX, qui est elle-même suppléante du député de notre circonscription, lui-même député LREM, dont j'ose espérer dans la majorité présidentielle.

Ma chère Fabienne, déjà en 2017, je te faisais part de mes inquiétudes et de mes critiques concernant l'élection présidentielle. Les événements de ces derniers mois me donnent malheureusement raison sur beaucoup de mes inquiétudes du moment mais ne sont toujours pas levées.

Depuis cinq ans, le Président est en place depuis deux ans. Il était ministre des Finances pendant un peu plus d'un an et demi sous François HOLLANDE. Pendant un peu plus d'un an, il a été conseiller à l'Élysée, soit pendant ces cinq dernières années, il a été l'homme orchestre dans le choix financier de notre France. Dans sa ligne directrice, notre gouvernement en réduisant ses concours aux communes les incite à faire des économies mais lui-même est

incapable de s'appliquer des économies. Je rappelle que le budget de l'État 2018 est supérieur à celui de 2017 et que celui de 2019 est encore supérieur à celui de 2018. Escalade de la dépense. Le budget alloué aux communes est normalement intégré dans le budget de l'État. Si on réduit la part allouée aux communes, le budget de l'État devrait baisser. Je vous laisse à vos interrogations.

Monsieur le Maire, Madame la suppléante, on ne vous a pas entendu, comme beaucoup d'élus locaux, intervenir auprès de notre gouvernement sur ce sujet. Depuis quelques mois notre Président nous habitue à des petites phrases, à des mots. Pour terminer, je voudrais prendre un de ces mots : « Mais que font-ils de tout ce pognon ? » Je vous remercie. »

L. DAUTREY : « Merci Monsieur le Maire. Je vais revenir à des choses plus terre à terre et plus locales, notamment répondre à M CRUBELLIER au niveau de la culture. On me parle de retour sur investissement. Eh bien parlons-en. Je pense que l'on peut difficilement quantifier mais quand même s'apercevoir qu'il y a peut-être pas trop d'incivilités dans notre ville, que le vivre ensemble a un sens dans notre ville, que l'on a une certaine paix sociale, que les voitures ne brûlent pas toutes les semaines ou tous les week-ends à Saint-Genis-Laval. Peut-on dire que c'est un retour sur investissement de la culture ? Eh bien oui je le dis. C'est aussi notre volonté et le but vers lequel nous tendons.

Le retour sur investissement peut être pour les Saint-Genois qui viennent passer la journée au parc, pour les 5 000 génois qui l'apprécient. Il peut être aussi vu dans le fait que l'on tend de plus en plus vers de belles réalisations. Un qualitatif est recherché mais aussi des budgets très modestes, des gratuités. Peut-être voulez-vous des exemples. Au festival de cinéma, il y avait un film pour cinq euros et en avant-première un concert du jeune orchestre de l'association musicale. J'estime que c'est un partenariat associatif et une culture à la portée de tous. Le retour sur investissement y est.

D'une autre façon, on peut dire aussi que le Saint-Genois qui veut récupérer ses sous, il a la possibilité de le faire au niveau de la culture. Je ne vais pas aller prendre un lit dans un EHPAD ou une couche dans une crèche pour avoir mon retour sur investissement d'une dépense publique. En revanche, je peux prendre un ticket à La Mouche pour avoir mon retour sur investissement et voir la programmation financée par la Ville. Il me semble que là on peut avoir sur différents plans un retour sur investissement.

Enfin, je voudrais réaffirmer d'année en année qu'il n'y a pas de déficit de la culture mais simplement un budget qui est annexe pour la bonne et simple raison, et j'aimerais que vous le soulignez aussi, qu'au niveau de la culture on a aussi des recettes. C'est la seule raison pour laquelle il y a un budget à part. Parlez-nous beaucoup des recettes mais ne me parlez plus du déficit de la culture qui est une aberration. Sinon, il y a aussi le déficit de la petite enfance, le déficit généré par les personnes âgées, etc. Tout est un service public, Monsieur CRUBELLIER, et la culture est un service public. À ce titre là, on ne peut pas dire qu'il y a un déficit ou alors on bannit la culture de l'action... »

P. MASSON : « Merci Monsieur le Maire. À ce stade, je vais apporter quelques précisions un peu dans le désordre par rapport à mes notes mais je vais faire la transition par rapport à ce que Lucienne DAUTREY vient de dire pour aller dans son sens. Je ne ferai pas à nouveau de rappel sur la comptabilité publique et le « déficit » de la culture, vu que nous le faisons tous les ans et que visiblement cela n'a pas le succès escompté.

Je voudrais rappeler simplement que vous espérez, Monsieur CRUBELLIER, que la culture puisse nous ramener des dividendes. Nous sommes dans une structure publique. Il n'y a peut-être pas de dividendes financiers à travers les dépenses culturelles que nous faisons mais nous avons des dividendes humains à travers l'enrichissement que cela apporte aux personnes qui peuvent participer aux actions culturelles. C'est bien le but.

Vous parlez également d'une gestion en bon père de famille. Il me semble qu'un bon père de famille a également pour but d'élever l'esprit de ses enfants. C'est bien l'objectif de la politique culturelle de la Ville.

Concernant les dépenses de réception, je suis surpris par les chiffres mais je n'ai pas l'impression quand même que nous soyons écrasés de buffets débordant de luxe régulièrement comparé à ce que l'on peut voir ailleurs. Il faut aussi comparer les choses.

Concernant l'alimentation, je n'ai sans doute pas été très clair au début de ma présentation parce que l'un des éléments des charges à caractère général était justement de dire que nos restaurants scolaires ont une fréquentation qui augmente, qui dit fréquentation qui augmente dans un restaurant scolaire dit a priori que l'on va nourrir des personnes et des enfants qui le fréquentent, donc les dépenses en matière d'alimentation augmentent et c'est bien l'explication.

Pour Monsieur CALLIGARO, j'ai bien pris note de vos remarques sur la gestion. Je vous en remercie. Concernant la dégradation de l'autofinancement on ne peut que constater, comme on l'a déjà dit les autres années, la contraction d'un certain nombre de recettes et malgré tout des efforts importants réalisés sur les dépenses, y compris sur le personnel. On fait de gros efforts mais à un moment donné il faut que le service puisse être rendu et il y a un certain nombre de contraintes qui font que l'on peut difficilement aller en diminuant davantage, sauf à dégrader la qualité ou l'ampleur du service, ce qui peut faire l'objet de débats mais ce n'est pas le choix qui a été fait par la majorité municipale à travers ce budget.

Vous parliez de l'endettement de l'investissement des coûts du métro. C'est aussi pour anticiper les investissements d'équipement public que va nécessiter l'accompagnement de l'arrivée du métro à Saint-Genis-Laval que nous avons fait le choix cette année de ne pas emprunter en plus en 2019, ce qui nous permet de préserver un certain nombre de capacités d'endettement pour financer ces futurs investissements.

Sur les Barolles, nous avons fait de gros travaux de rénovation de l'urbain, qui sont encore en cours. Je crois que rénover le centre social et culturel c'est donner un accompagnement humain à l'ensemble de ces travaux sur le quartier. On ne peut pas penser la rénovation et le vivre ensemble dans un quartier si on ne fait pas en même temps, en tout cas dans un phasage, des rénovations sur le bâti et les espaces publics et sur les services au public et aux habitants qui habitent ce quartier. Malgré les difficultés nationales que j'ai bien entendues et qui ne sont pas d'aujourd'hui, je crois que ce budget maintient le dynamisme et surtout il est fidèle aux engagements pris collectivement en 2014. Merci. »

J-C. DARNE : « Merci Monsieur le maire. Monsieur CRUBELLIER, vous vous obstinez à contrer ce projet de courts couverts de tennis. Nous avons expliqué maintes et maintes fois la nécessité de ces courts et de l'espace attenant. Plus de 150 jeunes pratiquent le tennis à Saint-Genis-Laval avec des résultats probants. Il y a plus de 300 licenciés. Lors de la campagne électorale notre équipe avait mis dans son projet ces courts couverts et je la remercie. Quant aux champions que vous voudriez découvrir, sachez que nous l'avons déjà eu à Saint-Genis-Laval par la présence de Sandrine TESTUD. Merci. »

F. TIRTIAUX : « Deux remarques. D'abord à l'attention de Monsieur CRUBELLIER. Vous avez bien fait de rappeler les mots que j'avais prononcés l'année passée concernant l'investissement à long terme de la part de la culture sur le développement des capacités des individus à décider d'eux-mêmes, à être des citoyens libres, à pouvoir construire leur vie et il est évident que la culture fait partie de cet ingrédient indispensable afin que les personnes puissent être mieux à même d'exercer leur sens critique et de pouvoir décider de leur avenir. Quand j'entends vos propos, je peux vous dire que non seulement je crois que c'est plus que jamais utile mais vous me challengez encore plus car il y a énormément de personnes qui en doutent encore et qui ont besoin d'être nourries et challengées. Plus que jamais nous continuerons à nous battre pour que la culture œuvre dans ce sens et que les 20 000 personnes qui fréquentent La Mouche chaque année, sans compter toutes les actions culturelles menées dans les écoles, Lucienne DAUTREY en a bien parlé et je ne vais pas vous citer toutes les interventions des centres sociaux, comme elle l'a très bien dit, profitent déjà de cet investissement au quotidien et il y en a encore énormément d'autres qui le seront dans les mois et les années à venir.

Il y a en plus les seniors. Tous les services ici autour de la table travaillent en permanence en transversalité avec la culture, le sport. Cette action générale n'a bien évidemment de sens qu'à partir du moment où on comprend qu'on a tous à gagner à continuer dans cette dynamique-là.

Monsieur ARNOUX, il est vrai que vous m'avez bien surprise en parlant de thématiques plutôt d'ordre national. Aujourd'hui, nous sommes plutôt à un niveau local et on parle plutôt d'un contrat municipal. Je suis tout à fait ouverte à en parler avec vous dans d'autres lieux. Évidemment, les discussions à ce niveau-là seraient tout à fait opportunes mais je ne crois pas que ce soit le lieu ni le soir. Merci. »

Y. DELAGOUTTE : *« Un petit mot Monsieur CRUBELLIER sur le scolaire. Le scolaire est un budget. On n'a pas de rentabilité derrière. Je vais aussi reprendre le relais de ma collègue à la culture. Il n'y a pas que la culture des Saint-Genois au sens large. Il y a tous les liens avec les écoles. J'en entends parler tous les jours dans les conseils d'école. Ils remercient les actions du B612, de La Mouche, etc. pour l'accompagnement que donne ce service aux écoles et ils en redemandent tous les ans. C'est extrêmement important. Je voulais défendre ma collègue car c'est une grande partie qui est dévolue aux écoles et à la culture au sens large. »*

G. COUALLIER : *« Merci Monsieur le Maire. Je voudrais répondre à Monsieur CALLIGARO sur la requalification du centre social. On en avait déjà parlé mais je rappelle que c'est le seul bâtiment qui n'a pas été réhabilité depuis des années sur la commune. C'est un bâtiment qui ne répond plus à certaines normes. Je vais parler de l'ADHAP, de l'isolation. L'accueil de cette structure n'est plus un accueil digne de ce nom pour une structure telle qu'un centre social et culturel. Il faut impérativement que l'accueil soit repensé. Pour ce faire, il faut faire une réhabilitation du centre social. Le fait de déplacer l'accueil permettra d'avoir une ouverture sur la place. Si on veut en même temps que les jeunes puissent s'investir dans le centre social, il est très important que l'on fasse cette réhabilitation. Les personnes de ce quartier-là le souhaitent aussi pour le bien vivre ensemble de tout le quartier des Barolles. Merci. »*

M. le MAIRE : *« Pas d'autres interventions ? Je vais donner quelques éléments de réponse et conclure sur ce budget 2019. Comme l'a dit Monsieur ARNOUX c'est le dernier de la mandature.*

Monsieur CALLIGARO, sur l'autofinancement, je suis aussi attentif que vous sur ce sujet. Sur la masse salariale aussi bien entendu. Je crois qu'il y a des efforts importants mais à un moment donné il y a aussi de nouveaux services qu'il faut assurer. Quand la ville grandit, même lentement, il y a de nouveaux services à assurer. Quand on ouvre des places supplémentaires en crèche, cela nécessite un supplément de personnel.

Sur les recettes j'ai bien entendu qu'il faut les augmenter. Il y a toujours le débat du compromis entre la recette et ce que peut supporter l'utilisateur et ce que doit amener la Ville. C'est un vrai débat. Aujourd'hui, on entend que personne ne peut rien payer. On le voit dans le Débat National. Il faut plus de service public, etc., mais il faut moins d'impôts. Je ne sais pas comment faire. C'est un peu compliqué à mettre en œuvre. Ce sont des interrogations que l'on a au niveau du groupe majoritaire. Gouverner c'est choisir. On a choisi un certain nombre d'investissements. C'est notre politique. C'est le contrat municipal sur lequel on s'était engagé devant les Saint-Genois et que nous réalisons.

Vous avez parlé de la sécurité. Nous sommes attentifs sur le sujet. Un des élus connaît bien le sujet. Il y a certainement encore à faire. Je suis d'accord avec vous. Néanmoins, nous y allons aussi pas à pas en tenant compte de notre environnement.

Monsieur CRUBELLIER, sur la Biennale, c'est tous les deux ans, donc certains postes de dépenses augmentent cycliquement. On aura quelques tracts supplémentaires, quelques illustrations et publications supplémentaires. C'est le cas pour la participation citoyenne où il y aura d'ailleurs une information. C'est le cas pour le 11 novembre qui s'était déroulé avec les associations. C'est le cas également pour le débat sur l'Europe. On essaie de soutenir les initiatives des associations. En même temps, des choses étaient payées différemment sous

forme de subventions qui sont réintégrées à la Ville et c'est normal que certaines compensations se fassent au niveau de la Ville.

Sur les frais de restauration, il y a plus de choses cette année en 2019 qu'en 2018. Il y a plus d'enfants dans les écoles. Il n'y a pas que la restauration scolaire. Au Mixcube il y a aussi plus d'enfants. Il y a des augmentations. C'est simplement des augmentations liées aux services rendus et à l'attractivité de nos services publics au sens noble du terme. Je peux vous dire que les agents de la Ville gèrent extrêmement bien nos dépenses. Après, on peut faire des effets de manche mais il y a deux ans quand c'était la Biennale, vous aviez fait exactement les mêmes remarques au niveau de la communication. La communication augmente en fonction des besoins et non d'autres choses que vous pouvez supputer, croire ou annoncer. Même si c'est faux, vous pourrez le répéter 1 000 fois cela ne deviendra pas pour autant une vérité.

Sur l'endettement de la Ville, allez voir les villes voisines et demandez-leur leur endettement. On peut rembourser notre dette entre quatre et quatre ans et demi. Vous avez fait référence à la Cour des Comptes, eh bien prenez leurs chiffres et c'est à partir de 10 ou 12 ans de capacité de remboursement que l'on commence à allumer les feux orange. Des communes sont bien au-dessus.

Sur l'endettement de la Ville, je veux bien faire un débat avec des vrais chiffres et pas des fake news ou autres. Aujourd'hui, on va arriver à 500 €. Cela n'a pas augmenté cette année. La moyenne des villes de même strate est de 1 000 € par habitant. On est quand même très en dessous. De ce côté-là, la Ville est plutôt bien gérée. Voilà ce que je peux vous répondre en éléments. Les adjoints et les élus auront répondu.

Monsieur ARNOUX, je suis surpris de votre abstention car vous avez toujours loué la bonne gestion de cette ville. Vous avez fait un autre débat. Je suis plutôt sur le contrat municipal. Et vous, un débat plutôt national... »

C. ARNOUX : « La politique nationale a des conséquences sur la politique locale. Je suis désolé. »

M. le MAIRE : « Vous avez salué la gestion de la ville pendant cinq ans. Aujourd'hui, vous vous abstenez sur le budget 2019 qui est celui qui réalise le contrat municipal que nous avons présenté avec vous Monsieur ARNOUX aux Saint-Genois. Je dis juste que je suis un peu surpris. Vous avez votre motivation. Je la comprends et je l'entends. Je ne partage pas forcément tous les attendus mais je l'entends. Je respecte votre avis qui est différent. Vous l'avez bien expliqué.

En conclusion, ce budget illustre encore la réalisation du contrat municipal que nous avons proposé aux Saint-Genois. Pour rétablir la confiance avec des élus il est important de réaliser les engagements. Pourtant, vous l'avez souligné, ce mandat s'est caractérisé par un environnement financier extrêmement contraint. Nous avons perdu au cours de ce mandat 4,5 M€ de dotations. Effectivement, c'est difficile mais malgré cela nous avons su gérer, nous adapter et participer à la résorption du déficit. En plus, on n'a pas augmenté la taxe communale pendant 10 ans. Regardez ailleurs, il y a peu de communes dans cette situation.

La gestion de la Ville reste saine malgré les critiques émises sur l'autofinancement. Je peux aussi les entendre et je les entends. Cela nous permet collectivement, les uns les autres, sans faire de distinguo politique, de préserver les marges de manœuvre pour l'avenir et la réactivité de la Ville pour les nouveaux projets, comme le Vallon des hôpitaux, qui vont venir nous impacter même s'il y a des participations, ils seront faits au niveau d'une ZAC qui permet de faire financer les équipements publics en partie par les investisseurs, les promoteurs et ceux qui réalisent les projets. Je suis tourné vers le futur. C'est dans cette direction que nous sommes inscrits dans notre gestion quotidienne. Finalement, ce budget 2019 est un budget d'action et de réponse aux activités des Saint-Genois, de soutien aux initiatives des Saint-Genois. Elles sont de plus en plus multiples et nombreuses. Je vous donne simplement un exemple sur une initiative de Saint-Genois et Citoyen : les panneaux solaires qui seront sur le B612 sont le fruit d'une concertation passée entre la Ville et des citoyens

engagés sur l'énergie qui le font bénévolement et qui apportent leur contribution aux communes pour installer. Il en a eu à Irigny, à Rillieux...

Nous sommes dans cette dimension de participation citoyenne pour peu que l'on ait les uns et les autres un partenariat équilibré qui nous permette d'avoir des objectifs communs. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -
Motion adoptée par 21 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 8.

Contre

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

Abstention

Marylène MILLET, Karine GUERIN, Christian ARNOUX, Yves GAVULT, Anne-Marie JANAS, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX

M. le MAIRE : *« Effectivement, il y a des abstentions. Nous avons conduit ensemble les affaires de cette ville. Nous avons beaucoup participé en dialogue budgétaire en groupe majoritaire. Je n'ai pas eu de proposition différente de ce budget à ce jour. Les abstentions sont des abstentions qui sont mues par d'autres considérations et enjeux. Je les entends aussi. Chacun a le droit de s'exprimer sur ce sujet et je le prends comme tel. »*

FINANCES

Subventions 2019

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

Conformément à l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 et à son article 7, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget.

Comme vu dans le cadre du budget 2019, la Ville est impactée par un contexte financier toujours délicat qui nécessite pour cette dernière, mais aussi pour ses partenaires associatifs, de poursuivre des efforts de gestion initiés précédemment. Cette situation implique toujours de faire des choix, de rechercher des économies, de travailler sur les politiques publiques menées afin d'optimiser ces dernières.

Les dossiers de demande de subvention ont donc été analysés au regard des pièces fournies aussi bien les documents comptables que les rapports d'activité. Une analyse pertinente de la situation des associations, de l'utilisation des deniers publics et des activités développées sur le territoire a ainsi été menée et conduit à l'attribution des subventions telle que les tableaux ci-après les présentent.

L'ensemble des subventions de fonctionnement aux organismes privés (art 6574) représente un montant total de près de 2 320 000 € répartis par secteur.

Le montant total des subventions de fonctionnement versé aux organismes publics (art 657362) est de 346 977,64 € et correspond à la subvention d'équilibre pour le fonctionnement du CCAS.

Par ailleurs, l'ensemble des subventions d'investissement s'élève à 441 021,88 € (chapitre 204). Elles comprennent une subvention d'équipements à La Mouche, des fonds de concours à la Métropole de Lyon (FIC et poursuite de la requalification du quartier des Barolles), des

subventions versées dans le cadre des constructions de logements aidés, ainsi que le renouvellement d'aides dans le cadre du plan façades du centre ville.

Enfin, une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 20 000,00 € correspond au soutien de la commune lors d'un potentiel départ à la retraite au sein d'une association.

En réponse au C.G.C.T. et à la jurisprudence, ne doivent pas prendre part au vote les personnes intéressées. Sont ainsi qualifiés les élus membres du Conseil d'administration du Bureau d'une association en leur qualité de conseiller municipal ou à titre personnel, mais également les époux et épouses d'un Président d'association. À ce titre les subventions ont été distinguées par thèmes.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées ci-après et selon les conditions énoncées;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ces attributions, notamment les conventions à passer avec les

M. le MAIRE : « *Merci Monsieur MASSON. Vous retrouvez dans ce tableau les différents soutiens de la Ville, notamment liés à ces compétences plus particulières sur la petite enfance, les écoles et l'enseignement. Y a-t-il des interventions ?* »

T. MONNET : « *En préambule, le fait que ces subventions aient été présentées en commission à laquelle j'étais présent, je n'ai pas vraiment participé au dialogue dans le sens où je l'ai regretté car nous avons eu ces tableaux-là tardivement. Je n'avais pas d'éléments comparatifs pour poser des questions. J'ai indiqué à Monsieur GUOUGUENI que je regrettais de ne pas avoir lors de la commission les montants équivalents concernant ces associations sur les années précédentes. Il était difficile sans documents sous la main de pouvoir argumenter. C'est la raison pour laquelle je poserai des questions plus précises lors du Conseil Municipal qui, je n'en doute pas, intéresseront les présents autour de cette table.*

Je voudrais avoir quelques renseignements concernant les montants des subventions allouées.

La première, pourriez-vous nous renseigner sur la nouvelle permanence de Sud Ouest Emploi ? J'ai dû rater l'information et je n'ai pas su qu'il y avait une nouvelle permanence.

Nous prenons acte des montants très importants qui sont proposés à l'association Premier Pas avec plus de 200 000 € par rapport à 2018. Je me souviens que Madame JAGET nous avait expliqué et donné la raison pour laquelle il y a fait de tels montants. Cela fait quand même malgré tout de très fortes sommes.

Je voudrais également connaître la raison de l'augmentation de plus de 3 000 € pour l'OGEC entre 2018 et 2019.

Je voudrais également connaître la raison de l'augmentation de 9 000 € pour l'Association Musicale. Je pointe évidemment les grosses sommes et ne rentre pas dans le détail. Sinon, on y passerait la soirée.

Enfin, je voudrais interroger Monsieur GUOUGUENI sur le Centre social et culturel des Barolles. J'ai du mal à identifier clairement le montant de la subvention accordée en 2019 par rapport à 2018. Beaucoup de sommes sont données et je m'y perds un peu. En plus du montant dans le secteur cohésion sociale jeunesse il y a 9 000 € pour le secteur enseignement concernant les ateliers multimédias, qu'il n'y avait pas l'année dernière. Si vous pouviez, Monsieur GUOUGUENI, avoir la gentillesse de me donner finalement le montant de la

subvention qui sera accordée à ce centre social et culturel des Barolles, sachant que lorsque nous les avons rencontrés ils avaient exprimé le souhait de bénéficier 185 800 €. J'ai bien dit que c'était un souhait. Merci. »

F. TIRTIAUX : « Pour l'Association Musicale, si on se réfère à l'année passée, de fait il y a 9 000 € de plus mais l'année passée l'association avait un fonds propre qui dépassait les trois mois de salaire. On avait repris ces fonds propres et on s'est rebasé sur le montant de subvention qui restait de l'année - 2, qui était de 88 000 €. De fait, cette année-ci les montants ne sont pas encore officiels mais ils sont de 2 000 € de plus qu'il y a deux ans. De fait, il y a une augmentation mais elle n'est que de 2 000 € par rapport aux 88 000 € de l'année 2017. »

A. JAGET : « Concernant l'association Premiers Pas, j'avais donné toutes les explications en commission¹. Sur l'organisation pour gérer le personnel, on est passé à deux directrices du fait de l'augmentation de capacité de Roule Virou. Une directrice à mi-temps ne suffit plus. Dans les subventions, nous avons maintenant le salaire des directrices qui n'était pas inclus auparavant puisque les directrices étaient mises à disposition, ce qui n'est plus le cas. Dans le montant, je ne sais pas si vous avez fait l'addition totale de tout ce qui est attribué à Premiers Pas mais vous avez aussi le montant du mandat de gestion sur l'année entière avec la Croix-Rouge.

K. GUÉRIN : « Sud Ouest Emploi avait fait une proposition. Sud Ouest Emploi est ouvert aux demandeurs d'emploi ou aux personnes qui cherchent à se reconvertir sur la commune. On sait très bien que c'est une offre qui n'est pas apportée généralement par Pôle Emploi. Il nous semblait important d'être en amont de toutes les décisions pour éviter les ruptures conventionnelles qui sont parfois un peu compliquées et de permettre à des personnes d'accéder à l'emploi plus facilement ou à un nouvel emploi, comme les femmes qui se retrouvaient dans une situation après un congé parental et qui souhaitaient reprendre une activité. C'était notre souhait. On avait fait cette demande à la commune. Il faut savoir que l'année dernière Sud Ouest Emploi n'avait pas eu de subvention, ne serait-ce que de fonctionnement. Cette année on avait demandé une petite subvention comme chaque année que nous n'avons pas obtenue. En revanche, c'est par rapport à cette action que nous avons obtenu quelque chose. Il est vrai que nous allons devoir retravailler cette action puisque nous avons demandé une subvention plus importante qui nécessitait quand même du personnel et qu'elle n'a pas été intégralement entendue. Nous allons encore travailler sur un projet dans l'efficacité. Vous pouvez nous faire confiance. Et surtout en adéquation avec la demande des personnes qui sont en situation de recherche d'emploi ou d'évolution. Après, mon souhait est que l'on puisse accompagner les personnes au-delà de la prise de poste. Je pourrais vous en parler en aparté. Merci. »

Y. DELAGOUTTE : « Concernant l'OGEC, c'est la même réponse que l'année dernière. C'est une convention que nous gérons avec eux, dans laquelle figurent des montants qui sont définis pour des élémentaires ou des maternelles. Il suffit que le nombre d'enfants varie, un peu plus de maternelles ou un peu moins et cela peut faire bouger le chiffre. L'évolution porte sur 3 000 € pour un total de 400 000 €... »

M. GUOUGUENI : « En l'occurrence, vous avez dû participer à la commission où le Centre social est venu faire une présentation. Comme chaque année, la lecture des subventions attribuées au Centre social se fait par une première ligne au niveau de la subvention de fonctionnement. Il y a une subvention liée au Centre de loisirs, une autre est basée sur facture pour les aides des familles et la subvention pour la petite enfance qui concerne Ribambelle.

Vous avez évoqué le fait qu'ils aient demandé 187 000 €. Effectivement, ils ont demandé cette somme. En l'occurrence, c'est la demande qu'ils avaient faite. Dans l'explication donnée il faut prendre en compte des éléments. Par exemple, le partenaire la CAF subventionne à

hauteur du nombre d'enfants accueillis au sein de la structure. Quand il y a une baisse d'accueil, cela se répercute sur la demande de subvention. On ne procède pas de la même manière. On les encourage car depuis deux ans, ils ont redynamisé le niveau de l'offre du Centre de loisirs. Aujourd'hui, ils sont sur un taux d'occupation satisfaisant à l'image de ce qui se fait dans les autres structures.

Je voulais revenir sur Sud Ouest Emploi. J'entends Madame GUÉRIN que vous avez évoqué une demande de subvention. Effectivement, la demande sur l'action n'était pas à la hauteur de ce que vous aviez demandé. Je rappelle simplement qu'au-delà de la subvention de fonctionnement la Ville soutient Sud Ouest Emploi à travers des locaux qu'elle met à disposition et qu'il faut mettre en lumière. Je vous remercie car vous avez fait le travail. Je voudrais rappeler que cette structure avait des dettes vis-à-vis de la Ville. C'était juste pour rappeler ce contexte. Merci. »

K. GUÉRIN : « Merci Monsieur le Maire. En effet, il faut savoir qu'il y a quatre ans, Sud Ouest Emploi avait 140 000 € de dettes envers les collectivités du secteur, dont 60 000 € pour Saint-Genis-Laval. Je me suis employée à rembourser cette dette assez importante. Au bout d'un an, nous avons pu rembourser 20 000 €. Notre dette est maintenant inférieure à 15 000 €. Nous allons encore rembourser 10 000 € cette année. En tout cas, à la fin du mandat, nous aurons remboursé toutes nos dettes.

Je pense que c'est à saluer car c'est un vrai travail de fond. En effet, nous avons pu changer de locaux puisque nous avons pris de plus en plus d'importante. Nous pouvons travailler en territoire, de Mornant en passant par Saint-Genis-Laval, heureusement, et jusqu'à Oullins. Nos locaux se sont agrandis et nous sommes très bien installés. Merci. »

M. le MAIRE : « C'est ce que Monsieur GUOUGUENI a rappelé. Nous avons soutenu Sud Ouest Emploi pendant des périodes difficiles. C'est bien ainsi que les dettes soient remboursées. Je vous propose de passer au vote par secteur en faisant attention que ceux qui sont dans les conseils d'administration ne prennent pas part au vote. Je les annoncerai. Si j'en oublie n'hésitez pas à le dire.

DÉLIBÉRATION N°

SUBVENTIONS SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES / LOGEMENT

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
ADAPEI	100,00	
AIDE ALIMENTAIRE	6 500,00	
AIDE ALIMENTAIRE - SOUMIS A OBJECTIFS	1 500,00	CONVENTION
CLUB SAINT-GENOIS DE L'AMITIÉ	1 400,00	
CROIX BLANCHE	1 500,00	
CROIX BLANCHE - ACTIVITES MINI-SECOURISTES	600,00	
LES RESTAURANTS DU CŒUR	2 500,00	
SECOURS CATHOLIQUE	2 500,00	
SECOURS POPULAIRE	2 500,00	
SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE	30 000,00	CONVENTION
Total	49 100,00	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...) :

Madame : Odette BONTOUX

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -
Motion adoptée par 27 voix Pour et Abstention : 5.

Abstention

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

DÉLIBÉRATION N°

Subventions de fonctionnement aux organismes publics (art.657362)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
CCAS	346 977,64	
Total	346 977,64	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...) :

Mesdames : Odette BONTOUX, Maryse JOBERT-FIORE, Marylène MILLET, Pascale ROTIVEL,
Stéphanie PATAUD, Bernadette PIERONI

Messieurs : Roland CRIMIER, Yves DELAGOUTTE, Thierry MONNET

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -
Motion adoptée par 19 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 4.

Abstention
Yves CRUBELLIER, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

DÉLIBÉRATION N°

SUBVENTIONS SECTEUR EMPLOI - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
COMMERÇANTS NON SÉDENTAIRES	6 500,00	
MISSION LOCALE DU SUD OUEST LYONNAIS	32 500,00	CONVENTION
MISSION LOCALE DU SUD OUEST LYONNAIS - FLIAJ	1 072,00	CONVENTION
SAINT GENIS EMPLOI	11 000,00	CONVENTION
SUD OUEST EMPLOI - NOUVELLE PERMANENCE EMPLOI	5 000,00	CONVENTION
Total	56 072,00	

Subventions d'investissement aux organismes privés (art.20422)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
PLAN FACADES CENTRE VILLE	10 000,00	DÉLIBÉRATION 12.2017.085
Total	10 000,00	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...):

Mesdames : Karine GUERIN, Isabelle PICHERIT
Messieurs : Christophe GODIGNON, Jean-Christian DARNE

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -
Motion adoptée par 24 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.

Abstention
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

DÉLIBÉRATION N°

SUBVENTIONS SECTEUR ENFANCE

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
ACCUEIL ENFANCE	33 000,00	CONVENTION
LUDOTHEQUE D'OULLINS	1 928,00	
POM CERISES - MULTI ACCUEIL	122 000,00	CONVENTION
POM CERISES - JARDIN PASSERELLE	35 000,00	CONVENTION
PREMIERS PAS - LES RÉCOLLETS	137 000,00	CONVENTION
PREMIERS PAS - ROULE VIROU	122 000,00	CONVENTION
PREMIERS PAS - MANDAT DE GESTION	26 250,00	CONVENTION
SUCRE D'ORGE	68 000,00	CONVENTION
Total	545 178,00	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...) : Agnès JAGET, Pascale ROTIVEL, Lucienne DAUTREY, Bernadette VIVES-MALATRAIT

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -
Motion adoptée par 25 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.

Abstention

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

DÉLIBÉRATION N°

SUBVENTIONS SECTEUR COHÉSION SOCIALE / JEUNESSE

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
AMICALE LAÏQUE SOUTIEN SCOLAIRE	700,00	
APPRENDRE AUTREMENT EN S'AMUSANT	400,00	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DES BAROLLES	184 000,00	CONVENTION
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DES BAROLLES - ACCUEIL DE LOISIRS	27 000,00	CONVENTION
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DES BAROLLES - AIDES AUX VACANCES	3 600,00	CONVENTION ET FACTURES
CLESG	69 000,00	CONVENTION
CLESG - AIDES AUX VACANCES	3 600,00	CONVENTION
CLESG - MÉNAGE	12 500,00	CONVENTION ET FACTURES
CLESG - NAVETTE	7 000,00	CONVENTION ET FACTURES
SCOUTS DE France	2 000,00	
BOURSE MUNICIPALE DES JEUNES	8 000,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE	121 452,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL	2 000,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
CONTRAT DE VILLE	38 981,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
VILLE VIE VACANCES	2 500,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
Total	482 733,00	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...):

Madame : Maryse JOBERT-FIORE

Messieurs : Guillaume COUALLIER, Mohamed GUOUGUENI, Bernadette VIVES Malatrait

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -
Motion adoptée par 25 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.

Abstention

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

DÉLIBÉRATION N°

SUBVENTIONS SECTEUR SPORTS

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
AMICALE LAÏQUE HAND	67 000,00	CONVENTION
AMICALE LAÏQUE HAND - FORMATION	850,00	FACTURES
AMICALE LAÏQUE JUDO	10 000,00	
AMICALE LAÏQUE JUDO - ACCOMPAGNEMENT HAUT NIVEAU	500,00	JUSTIFICATIFS
BALE	16800	
BALE - FORMATION	700,00	FACTURES
CISGO VOLLEY	2 400,00	
CISGO VOLLEY - FORMATION	860,00	FACTURES
ENTENTE CYCLISTE	700,00	
EOL ESCRIME	1 200,00	
LES FOULÉES DE BEAUREGARD	1 400,00	CONVENTION
MOUSTE'CLIP	1 700,00	
MOUSTE'CLIP - FORMATION	600,00	FACTURES
MOUSTE'CLIP - LOCATION NACELLE	600,00	FACTURES
OSGL FOOT	31 500,00	CONVENTION
OSGL FOOT - DEVELOPPEMENT EQUIPES FEMININES	1 500,00	JUSTIFICATIFS
OSGL FOOT - FORMATION	1 500,00	FACTURES
OSGL RUGBY	25 500,00	CONVENTION
OSGL RUGBY - FORMATION	500,00	FACTURES
SAINT GENIS LAVAL BOXE	5 300,00	
SAINT GENIS LAVAL BOXE - FORMATION	700,00	FACTURES
SGOFF BASKET	12 800,00	
SGOFF BASKET - FORMATION	600,00	FACTURES
TENNIS CLUB SGL	1 000,00	
TENNIS DE TABLE	5 000,00	
TENNIS DE TABLE - FORMATION	200,00	FACTURES
Total	191 410,00	

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -
Motion adoptée par 29 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.

Abstention

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

DÉLIBÉRATION N°

SUBVENTIONS SECTEUR ENSEIGNEMENT

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DES BAROLLES - ATELIERS MULTIMEDIA	9 000,00	CONVENTION
DDEN	100,00	
ÉLÉMENTAIRE FRANTZ - CRÉDITS LIBRES	2 720,00	
ÉLÉMENTAIRE FRANTZ - PROJETS ANNUELS	7 000,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE FRANTZ - PROJETS PLURIANNUELS	1 100,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE FRANTZ - RASED	1 500,00	
ÉLÉMENTAIRE GUILLOUX - CRÉDITS LIBRES	3 220,00	
ÉLÉMENTAIRE GUILLOUX - PROJETS ANNUELS	7 000,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE GUILLOUX - PROJETS PLURIANNUELS	1 300,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE MOUTON - CRÉDITS LIBRES	4 680,00	
ÉLÉMENTAIRE MOUTON - PROJETS ANNUELS	7 000,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE MOUTON - PROJETS PLURIANNUELS	1 800,00	DESCRIPTIF PROJET
MATERNELLE BERGIER - CRÉDITS LIBRES	2 175,50	
MATERNELLE BERGIER - PROJETS ANNUELS	700,00	DESCRIPTIF PROJET
MATERNELLE BERGIER - PROJETS PLURIANNUELS	800,00	DESCRIPTIF PROJET
MATERNELLE FRANTZ - CRÉDITS LIBRES	1 425,00	
MATERNELLE FRANTZ - PROJETS ANNUELS	700,00	DESCRIPTIF PROJET
MATERNELLE FRANTZ - PROJETS PLURIANNUELS	600,00	DESCRIPTIF PROJET
MATERNELLE GUILLOUX - CRÉDITS LIBRES	1 862,00	
MATERNELLE GUILLOUX - PROJETS ANNUELS	700,00	DESCRIPTIF PROJET
MATERNELLE GUILLOUX - PROJETS PLURIANNUELS	700,00	DESCRIPTIF PROJET
OGEC	404 645,46	CONVENTION
TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	78 200,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
Total	538 927,96	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...):

Mesdames : Nicole CARTIGNY, Marie-Paule GAY

Messieurs : Yves DELAGOUTTE, Guillaume COUALLIER

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -
Motion adoptée par 25 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.

Abstention

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

DÉLIBÉRATION N°

SUBVENTIONS SECTEUR CULTUREL

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
ASSOCIATION MUSICALE	90 000,00	CONVENTION
CENTRE MUSICAL ET ARTISTIQUE	152 000,00	CONVENTION
Total	242 000,00	

Subventions exceptionnelles de fonctionnement aux organismes privés (art.6745)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
ASSOCIATION MUSICALE - DÉPART A LA RETRAITE	20 000,00	JUSTIFICATIFS
Total	20 000,00	

Subventions d'investissement aux organismes publics (art.2041632)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
LA MOUCHE	31 322,88	
Total	31 322,88	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...):

Mesdames : Fabienne TIRTIAUX, Nicole CARTIGNY,
Messieurs : Mohamed GUOUGUENI, Bernard GUEDON

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -
Motion adoptée par 24 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.

Abstention

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

DÉLIBÉRATION N°

SUBVENTIONS SECTEUR DIVERS

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT	3 279,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
AMICALE DU PERSONNEL	7 000,00	
ANCIENS COMBATTANTS - ADR-CATM	450,00	
ANCIENS COMBATTANTS - FNACA	150,00	
CLASSE EN 8	385,00	
PROJET NATURE	25 000,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
SAGA	152 030,00	CONVENTION
Total	188 294,00	

Subventions d'investissement aux personnes de droit privé (art.20422)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
PROGRAMME INTERET GENERAL LOYERS MAITRISES	5 000,00	CONVENTION
Total	5 000,00	

Subventions d'investissement aux organismes publics (art.2041512 et 2041642)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
ALLIADE - PROGRAMME LOGEMENTS 126-128 AVENUE CLEMENCEAU	15 000,00	CONVENTION
GRAND LYON HABITAT - PROGRAMME LOGEMENTS 14 RUE DES HALLES	45 000,00	CONVENTION
LYON MÉTROPOLE HABITAT - PROGRAMME LOGEMENTS 10 PLACE JABOULAY	8 699,00	CONVENTION
MÉTROPOLE DE LYON - FIC 2019	78 000,00	CONVENTION
MÉTROPOLE DE LYON - FONDS DE CONCOURS POUR LA REQUALIFICATION QUARTIER DES BAROLLES (TRANCHE 2)	228 000,00	CONVENTION
Total	374 699,00	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...):

Mesdames : Anne-Marie JANAS

Messieurs : Yves GAVault, Philippe MASSON, Roland CRIMIER, François VURPAS

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -
Motion adoptée par 23 » voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.

Abstention

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

FINANCES

Vote des taux communaux 2019

Rapporteur : Monsieur Mohamed GUOUGUENI

Le contexte économique ainsi que les grandes orientations des finances publiques présentées lors du rapport d'orientations budgétaires mettent en avant un environnement exogène et international incertain mais une situation globale qui s'améliore avec des perspectives locales et nationales favorables.

L'optimisation des dépenses de fonctionnement permet de conforter l'autofinancement et de respecter le contrat municipal ainsi que la programmation pluriannuelle des investissements sans avoir besoin de recourir à l'emprunt ni d'augmenter les taux des impôts locaux.

Comme depuis 2009, le budget a été construit sur des hypothèses de stabilité des taux communaux et d'évolution des bases modérées.

Pour la dixième année consécutive, les taux communaux sont donc proposés sans aucune variation.

Concernant l'évolution des bases, on rappellera que pour la taxe d'habitation et la taxe foncière des ménages, l'État applique une revalorisation forfaitaire indexée automatiquement, sans variation possible, sur l'indice des prix à la consommation (soit en 2019 2,1%)

Concernant les valeurs locatives de la taxe foncière des locaux professionnels, ces dernières évoluent désormais selon des coefficients d'actualisation et de localisation spécialisés qui sont fixés par des commissions spécifiques en fonction des loyers réels constatés.

Enfin l'évolution physique des bases fiscales liée aux constructions neuves, extensions de constructions... a été évaluée globalement à + 0,39%.

On rappellera que la Taxe d'Habitation des ménages sera supprimée à compter de 2020 et qu'elle fait l'objet d'une suppression progressive pour 80% des ménages jusqu'à cette date.

En outre, elle est intégralement compensée par l'État aux communes.

Au vu de l'ensemble de ces éléments synthétisés dans le tableau ci-dessous, le produit attendu pour 2019 s'élèverait à 12,6 M€

	Bases 2018	Bases prévisionnelles 2019	Taux communaux d'imposition 2019	Variation Taux / 2018	Produit 2019 attendu Arrondi
Taxe d'habitation	33 443 865	34 276 738	16,86%	0%	5 779 058
évolution totale		2,49%			
revalorisation des bases		2,10%			
évolution physique		0,39%			
Taxe foncier bâti	34 049 720	34 591 000	19,57%	0%	6 769 459
évolution totale		1,59%			
revalorisation des bases		1,20%			
évolution physique		0,39%			
Taxe foncier non bâti	112 265	110 007	46,80%	0%	51 483
évolution totale		-2,01%			
revalorisation des bases		2,10%			
évolution physique		-4,11%			
Total	67 605 850	68 977 745			12 600 000

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **CONSERVER** les mêmes taux d'imposition, soit **FIXER** les taux d'imposition à porter dans le cadre 2 - colonne 10 de l'état 1259 COM intitulé « état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 » comme suit :

Taxe d'habitation	16,86%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,57%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46,80%

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -
Motion adoptée par 29 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention : 3.

Contre
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Abstention
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

PERSONNEL COMMUNAL

Désignation d'un représentant du Conseil Municipal pour siéger au Conseil de discipline de recours des contractuels

Rapporteur : Madame Karine GUÉRIN

Dans le cadre du renouvellement des instances représentatives du personnel dans la Fonction Publique, le 6 décembre 2018, une nouvelle instance paritaire a vu le jour, les Commissions Consultatives Paritaires dites CCP. Il s'agit de l'équivalent des Commissions Administratives Paritaires (CAP) pour les agents contractuels.

Le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux CCP prévoit que celles-ci, créées par catégorie hiérarchique, soient notamment consultées sur les sanctions disciplinaires (autres que l'avertissement ou le blâme) que les employeurs territoriaux envisagent. Le conseil de discipline est alors une formation de la CCP dont relève l'agent contractuel concerné.

Ce même décret a prévu la création, dans chaque région, d'un conseil de discipline de recours, qui peut être saisi par un agent contractuel à l'encontre duquel certaines sanctions disciplinaires ont été prononcées.

Présidé par un magistrat de l'ordre administratif, ce conseil de discipline de recours a son siège au centre de gestion compétent pour le département chef-lieu de la région soit le CDG 69 pour la région Auvergne Rhône-Alpes. Il comprend en nombre égal : des représentants du personnel et des représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Chaque représentant a un suppléant.

Les représentants du personnel sont désignés par les organisations syndicales représentées au conseil supérieur de la fonction publique territoriale. Les représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics sont désignés, par tirage au sort, par le président du conseil de discipline de recours. Doivent notamment être désignés des membres des conseils municipaux des communes comptant plus de 20 000 habitants. Ces membres sont choisis sur une liste comportant, pour chaque commune, le nom d'un membre du conseil municipal désigné par l'assemblée dont il fait partie.

C'est dans ces conditions que la Mairie de Saint-Genis-Laval doit désigner l'un de ses élus afin qu'il soit inscrit sur cette liste.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DESIGNER** Monsieur Yves GAVULT comme conseiller municipal à inscrire sur cette liste ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes à venir en application de la présente délibération ;

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -
Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2.

Abstention
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

PERSONNEL COMMUNAL

Poste responsable du service juridique et foncier

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

Afin d'apporter une expertise juridique aux différents interlocuteurs de la Ville et du CCAS sur l'ensemble des thématiques juridiques, mais aussi d'assurer la gestion sur le volet assurances et foncier, un poste de Responsable du service juridique et foncier apparaît nécessaire.

Il devra également suivre des dossiers transversaux nécessitant un accompagnement ou une analyse juridique complexe, gérer le domaine public et privé de la collectivité, proposer une stratégie patrimoniale....

Ce poste relève d'un niveau de cadre d'emplois de catégorie A de la filière administrative des Attachés, compte tenu des missions dédiées ;

Ce poste requiert un niveau d'étude de formation supérieure, au moins une maîtrise de droit public et une bonne connaissance et/ou une expérience des collectivités locales.

Afin de mener à bien ce recrutement, la vacance d'emploi a été déclarée au centre de gestion du Rhône sous le n° 2019-01-5587 le 22 janvier 2019.

Selon la Loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée, article 3-3 du titre 2, il convient d'ouvrir ce poste sur le cadre d'emploi des Attachés ; en cas d'absence de candidats titulaires, il convient de permettre le recrutement d'un contractuel pour une durée de trois ans maximum renouvelable par reconduction expresse, dans la limite totale de six ans.

La rémunération est à fixer sur la base de la grille indiciaire de ce cadre d'emploi.

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **CONFIRMER** l'emploi de responsable du service juridique et foncier
- **AUTORISER** que le poste de Responsable du service juridique et foncier soit pourvu par un agent contractuel, au titre du 2° de l'article 3-3 de la Loi du 26/01/84 modifiée, pour une durée de 3 ans, à compter du 16 mai 2019;
- **FIXER** le niveau de rémunération, compte tenu des missions et du profil du candidat, en référence à l'échelle indiciaire des attachés ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, à signer tous les actes à venir en application de la présente délibération ;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune (chapitre 012).

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -
Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2.

Abstention
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

PERSONNEL COMMUNAL

Saisonniers 2019

Rapporteur : Monsieur Guillaume COUALLIER

Saisonniers

Pour faire face aux activités occasionnelles de la collectivité et assurer une continuité et un bon fonctionnement du service public notamment pendant l'été, il est nécessaire de recourir à des emplois saisonniers.

Ces besoins concernent plus particulièrement les services logistiques, entretien des bâtiments, espaces verts et sport.

Il est donc proposé de recruter des agents saisonniers, et ainsi de s'appuyer sur la journée de « recrutement » « job dating » organisée par le service Développement économique et cohésion sociale, afin de rencontrer dans un premier temps, les candidats en recherche d'emploi, puis dans un 2ème temps, de mettre en adéquation les besoins des services et les capacités et disponibilités des candidats.

Les postes concernés sont les suivants :

Service espaces verts

2 emplois maximum d'adjoint technique correspondant au plus à deux mois de rémunération sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1, pour les périodes du 1 Juillet 2019 au 31 Juillet 2019 et du 1^{er} Août 2019 au 31 Août 2019 sur des fonctions d'aide jardinier.

Service entretien des bâtiments et logistique

2 emplois maximum d'adjoint technique correspondant au plus à deux mois de rémunération sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1, pour les périodes du 1er juillet 2019 au 31 juillet 2019 et du 1^{er} août 2019 au 30 août 2019 sur des fonctions d'agent technique de bâtiment ou d'agent de manutention.

Service des sports

3 emplois maximum d'adjoint technique correspondant au plus à trois mois de rémunération sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C, sur des fonctions de gardien de gymnase du 15 Juillet au 10 Août 2019, et de 2 gardiens de stades pour les périodes du 8 Juillet au 2 Août 2019 et du 5 Août 2019 au 30 Août 2019.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ADOPTER** en cette forme le principe du recours à des emplois saisonniers, tel qu'énoncé précédemment, à partir de l'année 2019. Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre globalisé 012 du budget 2019.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

PERSONNEL COMMUNAL

Modification de l'état des postes

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

La présente délibération propose une modification de l'état des effectifs pour prendre en compte les derniers recrutements de la collectivité et les incidences du protocole de modernisation des parcours professionnels.

En effet, le « Parcours Professionnel Carrières et Rémunération » (PPCR) mis en place en 2016, et stoppé en 2018, a repris en janvier 2019. Outre le « reclassement » indiciaire de l'ensemble des échelles de rémunération des filières au 1^{er} janvier 2019, les fonctionnaires Éducateurs de Jeunes Enfants, et assistants socio-éducatifs, actuellement en catégorie B, sont reclassés en catégorie A.

Le Comité Technique réuni en séance le 21 Mars 2019 statuera sur les propositions de modifications de postes suivantes :

Grade et emplois	CAT	Effectifs budgétaires au 30/01/2019	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à créer	Poste à supprimer	Effectifs budgétaires au 27/03/19	Dont TNC
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Attaché	A	13	11	0	1 TNC		14	1 (25,3 /35)
Rédacteur principal 1ère classe	B	0	0	0	1		1	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	3	2		0	1	2	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	19	15	0		2	17	0
Adjoint administratif	C	30	27	4	4	0	34	4
FILIERE TECHNIQUE								
Technicien	B	5	4		1		6	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	13	10	0		1	12	0
Adjoint technique	C	50	43	9		1 1 (31,5/35)	48	8

Grade et emplois	CAT	Effectifs budgétaires au 30/01/2019	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à créer	Poste à supprimer	Effectifs budgétaires au 27/03/19	Dont TNC
FILIERE SOCIALE								
Educateur principal de jeunes enfants	B	3	1,5	1	0	3	0	
Educateur de jeunes enfants	B	3	3	0	0	3	0	
Educateur territorial de jeunes enfants 1ère classe	A	0	0	0	3	0	3	1
Educateur territorial de jeunes enfants 2ème classe	A	0	0	0	3	0	3	0

Filière administrative :

- Création d'un poste d'attaché à TNC (70%)
- Création d'un poste de rédacteur principal 1ère classe
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe
- Suppression de 2 postes d'adjoint administratif principal 2ème classe
- Création de 4 postes d'adjoint administratif à Temps Complet

Filière Technique :

- Création d'un poste de Technicien
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à Temps Complet
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à Temps Non Complet (31,5/35°)

Filière Sociale :

- Création de 2 postes d'Educateur territorial de jeunes enfants 1ère classe à TC
- Création de 1 poste d'Educateur territorial de jeunes enfants 1ère classe à TNC
- Suppression de 2 postes d'Educateur Principal de jeunes enfants à TC
- Suppression de 1 poste d'Educateur Principal de jeunes enfants à TNC
- Création de 3 postes d'Educateur territorial de jeunes enfants 2ème classe à TC
- Suppression de 3 postes d'Educateur de jeunes enfants à TC

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** les créations des postes cités ci-dessus;
- **AUTORISER** les suppressions des postes cités ci-dessus ;
- **APPROUVER** en conséquence les modifications ci-dessus apportées au tableau des effectifs du personnel communal;
- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la Commune (chapitre 012).

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -
Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2.

Abstention

Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

QUESTIONS ORALES :

M. le MAIRE : « *L'ordre du jour étant épuisé, nous allons passer aux questions orales. Il y a une seule question du groupe Saint-Genis Bleu Marine. »*

Y. CRUBELLIER : « *La fête de la musique aura lieu le 21 juin. Les années passées, cette fête était organisée par le CADEC en lien avec certaines associations Saint-Genoises. Le CADEC n'existant plus, vous avez repris l'organisation de cette fête.*

Plusieurs associations nous ont demandé certains renseignements.

N'ayant aucune information à ce sujet puisque ce projet n'a pas figuré dans une commission, nous n'avons pas pu leur apporter de réponses.

Nous aimerions savoir :

- *Pourquoi ce projet n'a-t-il pas été présenté en commission ?*
- *Pourquoi le Parc de Beauregard a-t-il été abandonné ?*
- *Quelles associations ont été contactées ?*
- *Les ventes réalisées sur place seront-elles au bénéfice de ces associations ?*
- *Quel va être le coût global de cette manifestation ?*

Je vous remercie. »

F. TIRTIAUX : « Les questions ont montré que vous y portez un intérêt. J'en suis ravie.

Si les commissions peuvent aussi être un lieu d'échange d'informations, ce sont des instances avant tout destinées à l'examen des projets de délibération selon le règlement du Conseil, or il n'y a pas de délibération sur ce sujet pour le moment.

Pour les associations qui vous ont sollicité, j'imagine que vous les avez invitées à prendre contact avec la mairie pour en savoir plus.

Vous concernant, si vous avez des questions vous pouvez solliciter le Cabinet du Maire ou des élus. Je serai bien évidemment ouverte pour répondre à vos questions.

Comme vous avez pu le constater, le choix a été fait cette année d'organiser la Fête de la musique dans le centre-ville pour cette édition, comme cela avait déjà pu se faire dans des éditions lointaines, pour différentes raisons. D'abord, parce que cette année l'édition du festival de Beauregard a lieu un mois avant dans le même parc de Beauregard. Nous avons pensé qu'il y avait lieu d'expérimenter et de revenir à des éditions qui se faisaient en centre-ville dans la mesure où cela remplissait aussi énormément de demandes et de besoins de faire la fête en centre-ville.

Et surtout, il nous paraissait essentiel de revenir à l'esprit même initial de la Fête de la musique. Je vous rappelle qu'en 1981, lorsque Jack LANG était ministre, il avait demandé à son directeur de la musique et de la danse de réfléchir à comment valoriser en quelque sorte les pratiques amateurs. Il lui était tout de suite venu à l'esprit que la musique devait être jouée partout mais le concert nulle part. Cette réflexion leur est venue parce que très vite ils ont mené une enquête pour voir en quelque sorte le nombre de personnes qui pratiquaient la musique. Il s'est avéré à l'époque, en 1982, qu'il y avait plus de 5 millions de personnes qui jouaient de la musique dans des structures ou hors structures. Il y avait aussi énormément de jeunes. Cela a donné lieu à valoriser et à créer un événement qui puisse mettre un coup de projecteur sur toutes ces pratiques, soit en solo, soit au sein d'un groupe de musique savante ou de musique extrêmement populaire. Tout était possible.

Aujourd'hui, plus de 120 pays adhérent et participent à cette fête et il existe des milliers de lieux où il y a possibilité de jouer.

Le centre-ville nous paraît un lieu original, inédit, qui donne la possibilité de jouer sous différentes formes, soit en petit groupe, soit en solo, dans le jardin de La Mouche, soit près de la place Alsace-Lorraine, soit sur une scène un peu plus étoffée comme devant le parvis de l'Europe, soit dans La Maison des Champs où se trouvent nos deux écoles de musique et qui méritent, elles aussi, d'être valorisées. Mettre un accent particulier sur les plus de 600 personnes qui pratiquent dans cette maison est tout à fait intéressant.

Il y aura des petites scènes, plus ou moins grandes, avec plus ou moins d'installations techniques. Tout dépendra bien évidemment des propositions qui nous seront faites mais la variété, la disponibilité et la spontanéité de l'esprit initial de la fête sera à l'honneur.

Cette animation sur le centre-ville sera aussi en collaboration et en partenariat avec tous les commerces. Un projet de dégustation est également prévu rue de la Liberté.

La ville a contacté toutes les associations Saint-Genoises, qui étaient mobilisées sur la Fête de la musique pendant les éditions précédentes ainsi que celles qui ont été mobilisées pour le 8 décembre dernier. Une réunion a été organisée le 11 février et des candidatures ont été sollicitées.

Dès que nous aurons pris la mesure et que nous aurons une meilleure idée de la diversité des personnes qui se sont proposées pour participer à la Fête, bien entendu on réorganisera une réunion avec les différentes personnes qui se sont inscrites pour y participer.

Vous me posez la question des recettes des stands associatifs. Bien évidemment, elles reviendront aux associations.

Les associations qui tiendront les buvettes récupéreront leurs recettes mais certaines ont aussi proposé des animations ou des performances musicales.

C'est bien dans l'esprit du partenariat que propose la Ville aux associations que ce dernier leur permet à la fois de promouvoir leur activité et de réaliser leurs recettes. L'idée est que bien entendu tout le monde puisse réaliser son projet associatif.

À ce jour, nous avons plus de 20 candidatures pour participer à la soirée. Cinq ou six associations sont prêtes à tenir des buvettes. Nous avons encore quelques candidatures à éplucher. C'est un gros travail et un gros challenge. C'est la première année que cela va se faire en centre-ville et que cela se fait dans de telles conditions. Nous sommes très heureux car nous n'avons pas peur du changement. C'est bien qu'il y ait énormément de personnes qui ont envie de relever le défi avec nous. Il peut y avoir certains questionnements mais nous sommes là justement pour échanger à ce sujet.

Nous ferons un bilan à l'issue de cette édition mais il y a encore trois mois avant de faire la fête. Et bien entendu nous encourageons tous ceux qui ont soit des questionnements, des envies ou même des projets, à se rapprocher des élus et du Cabinet ou des associations pour y participer. C'est une fête de la musique ensemble (Faites de la musique ensemble). Évidemment, cela concerne chacun d'entre nous, ceux qui pratiquent la musique et toutes les associations. Merci. »

M. le MAIRE : «*Merci Madame TIRTIAUX de cette réponse très enthousiaste pour cette fête de la musique 2019.*

Le Conseil Municipal est terminé.

Traditionnellement, la parole est au public pour des sujets relatifs à l'ordre du jour. Y a-t-il des questions ? Non.

Je vous souhaite une excellente soirée en vous remerciant de votre patience. Merci à vous et bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 28 avril 2019

Le Maire de Saint-Genis-Laval

Roland CRIMIER